

**Quand les casques
bleus s'en vont :
Retrait de la MONUSCO
de la province du
Sud-Kivu, dans l'est de
la RDC**

Liste des abréviations

CLP	Comités locaux de protection (local protection committees)
CAN	Community Alert Network
CLP	Comités locaux de protection (local protection committees)
COB	Company Operating Base
CSO	Civil Society Organization
CCRCC	Commission consultative de résolution conflits communautaires
CLA	Community Liaison Assistants
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple
CNPSC	Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo
EPIT	Équipe provinciale mixte intégrée de transition
FABB	Forces armées Biloze Bishambuke
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
FDNB	Force de défense nationale du Burundi
FNL	Forces nationales de libération
GCP	Groupe de coordination des partenaires
ICRC	International Committee of the Red Cross
IOM	International Organisation for Migration
JHRO	Joint Human Rights Office
JPT	Joint Protection Team
LENI	Légion d'intervention rapide
MCDPIN	Mouvement congolais pour la défense du peuple et l'intégrité nationale
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
M23	Mouvement du 23 mars
MSF	Médecins sans frontières
OCHA	UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OHCHR	Office of the High Commissioner for Human Rights
PDDRCS	Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation
PNC	Police nationale congolaise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAD	Reserve armée de la défense
RDF	Rwanda Defense Force
RED-Tabara	Résistance pour un état de droit au Burundi
RN	Route nationale
UNHAS	United Nations Humanitarian Air Service
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNPOL	United Nations Police

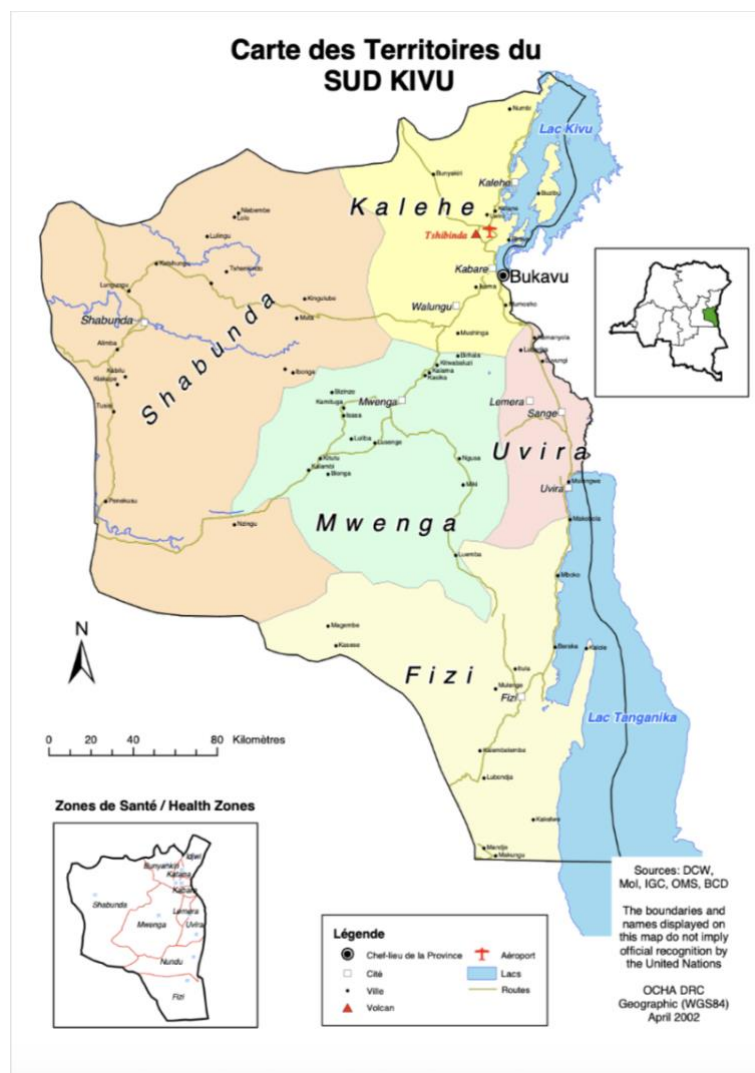
Table des matières

<i>À propos de ce rapport.....</i>	<i>4</i>
<i>Résumé et recommandations clés</i>	<i>5</i>
<i>Introduction</i>	<i>7</i>
<i>Méthodologie.....</i>	<i>9</i>
<i>Le processus de transition au Sud-Kivu</i>	<i>10</i>
Organisation de l'appui à la transition.....	11
Inclusivité	12
Portée et viabilité.....	13
<i>La situation sécuritaire après le retrait de la MONUSCO</i>	<i>14</i>
Évolution de la situation sécuritaire jusqu'à fin 2024	14
Intensification des activités de génération de revenus et de prédation par les forces « Wazalendo »	15
Multiplication des affrontements entre les forces Wazalendo au sein de l'.....	15
Une recrudescence des actes de banditisme violent	16
Hostilités et tensions impliquant des groupes et des forces armées étrangers	16
Évolution de la situation sécuritaire autour des anciennes bases de la MONUSCO.....	17
Plaine de Ruzizi, Uvira et Baraka.....	17
Hauts Plateaux de Fizi, Uvira et Mwenga	18
Bunyakiri, Kavumu, Amsar et Bukavu	18
Évaluation des répercussions du retrait de la MONUSCO sur la sécurité	19
<i>Action humanitaire et de protection après le retrait</i>	<i>22</i>
Activités humanitaires et accès à l'	22
Autres domaines de protection	23
Situation des personnes déplacées	24
Structures et acteurs locaux de protection	25
Activités en faveur des droits de l'homme	27
<i>Évolution de la dynamique du conflit et des efforts de consolidation de la paix</i>	<i>28</i>
La dynamique des conflits après le départ de la MONUSCO	29
Effets sur les initiatives de consolidation de la paix.....	29
<i>Conclusions et recommandations</i>	<i>30</i>

À propos de ce rapport

Ce rapport a été commandé par le Conflict Sensitivity Hub (CSH). Le CSH aide les acteurs des secteurs humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix (HDP) à concevoir et à mettre en œuvre des interventions qui tiennent compte des conflits et des questions de genre, qui s'adaptent au contexte et qui rendent des comptes aux populations touchées. Depuis 2022, le CSH intervient principalement dans l'est de la RDC afin d'améliorer l'efficacité de l'aide et de réduire le risque d'impacts négatifs involontaires sur les communautés locales.

Ce rapport a été élaboré et rédigé par Judith Verweijen et son équipe, composée de Juvénal Twaibu, Lebon Mulimbi, Romain Kalivumba et Moïse Butimbushi, dont nous saluons l'expertise et le dévouement. Une fois achevé, le rapport a été transmis au gouvernement dans un souci de transparence et de dialogue collaboratif. Les membres du gouvernement de la RDC au sein du Secrétariat technique pour la transition (au niveau national) ont cité plusieurs exemples illustrant l'implication de la société civile dans le processus de retrait et ont souligné qu'ils appréciaient cet engagement. Par exemple, des acteurs de la société civile ont participé à des réunions organisées à Bukavu du 4 au 9 décembre 2024, dans le cadre d'un bilan à mi-parcours de la transition. Le gouvernement a néanmoins accueilli favorablement le rapport et ses conclusions. Le gouvernement a identifié des pistes selon lesquelles il pourrait recommander à la société civile de jouer un rôle plus important dans la sensibilisation du public au retrait et dans la « large couverture » de cette initiative, une pratique qui devrait être reproduite et étendue lors de futurs retraits.



Résumé et recommandations clés

Le 30 juin 2024, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a annoncé avoir achevé le retrait de ses troupes de la province du Sud-Kivu. Cela a marqué la fin de la première phase du plan de retrait accéléré de la MONUSCO de la RDC, qui avait été convenu entre l'ONU et le gouvernement congolais. Le départ de la MONUSCO du Sud-Kivu a été suivi d'une phase de transition de 12 mois. Pendant cette période, les autorités congolaises devaient prendre le relais des missions de la MONUSCO, avec le soutien des mesures prévues dans une feuille de route provinciale et un plan d'appui de l'ONU.

Le retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu a été, à bien des égards, un processus imparfait. Il s'est déroulé de manière précipitée après que le gouvernement central eut paralysé pendant des mois le processus de désengagement de la RDC en faisant pression pour obtenir des délais plus courts et moins de conditions. Par conséquent, le retrait du Sud-Kivu n'a respecté aucun critère de référence, s'inscrivant davantage dans une approche axée sur une « date butoir » que sur un « état final ». En effet, la MONUSCO a quitté le Sud-Kivu à un moment où la situation sécuritaire se détériorait en raison d'une présence réduite des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et d'un contrôle croissant exercé par les groupes armés. Environ six mois plus tard, le processus de transition s'est enlisé en raison de la propagation de la crise du M23 du Nord-Kivu vers le Sud-Kivu. Cela a abouti à la chute de Bukavu le 16 février 2025. Au cours de cette période, seule une petite partie de la feuille de route provinciale de transition et du plan d'appui des Nations unies qui y était associé avait été mise en œuvre.

Ce rapport analyse le retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu et son impact sur les dynamiques en matière de sécurité, de conflit et de protection, en se concentrant sur les six premiers mois qui ont suivi son départ (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024). Il conclut que le retrait de la MONUSCO a contribué à une détérioration localisée de la situation sécuritaire aux abords de certaines anciennes bases et le long de certaines routes qu'elle avait l'habitude de patrouiller. Toutefois, ces détériorations n'ont été, dans la plupart des cas, que temporaires et n'ont touché qu'une partie limitée de la province. Ces dernières années, la présence de la MONUSCO avait déjà été considérablement réduite dans de vastes parties de la province. Ce retrait doit donc être considéré comme un processus à long terme plutôt que comme un événement ponctuel survenu en 2024. De plus, la MONUSCO n'avait qu'une influence directe limitée sur les principaux facteurs d'insécurité dans la province, notamment : 1) l'activisme des groupes armés, 2) la rivalité militarisée pour le pouvoir entre les élites, 3) la prolifération du banditisme, et 4) les tensions géopolitiques dans la région des Grands Lacs. Pour ces raisons, bien que l'insécurité se soit aggravée dans toute la province au cours du second semestre de 2024, suivant une tendance amorcée fin 2023, il est difficile d'attribuer cette situation principalement au retrait de la MONUSCO.

Le retrait de la MONUSCO a eu un impact indirect relativement plus important sur l'insécurité en raison de ses répercussions sur la protection des civils. Dans un contexte de contrôle croissant exercé par les groupes armés et d'affrontements entre ceux-ci, les acteurs de la protection ont eu moins d'occasions d'intervenir face aux exactions commises par ces groupes. Le retrait de la MONUSCO a en outre affaibli la capacité des acteurs de la protection à mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer, car ils se sentaient moins en sécurité et étaient donc moins enclins à s'exprimer. Parallèlement, le retrait de la MONUSCO a entraîné une baisse des efforts visant à former les forces de sécurité aux droits de l'homme et aux questions humanitaires, ainsi qu'à demander des comptes aux auteurs armés de ces violations, par exemple par le biais d'audiences judiciaires mobiles. Il a également entravé les visites dans les lieux de détention. Pris dans leur ensemble, ces développements ont contribué à renforcer le sentiment d'impunité au sein des services de sécurité et des groupes armés.

Les effets du retrait de la MONUSCO sur les activités humanitaires ont été variables, les organisations humanitaires ayant adopté des positions très différentes à l'égard de la mission. De nombreuses organisations ont cherché à prendre leurs distances par rapport à la mission afin de préserver les principes humanitaires fondamentaux tels que la neutralité et l'indépendance. Cependant, certaines organisations de plus petite taille ont eu recours à la MONUSCO pour des services de transport ou des escortes de sécurité. Celles qui utilisaient les services de transport de la MONUSCO ont certainement ressenti l'absence de la mission, en particulier lorsqu'elles cherchaient à accéder aux Hauts Plateaux de Fizi, Uvira et Mwenga. De plus, la diminution des capacités du Service aérien humanitaire des Nations unies (UNHAS) après le départ de la MONUSCO a eu un impact négatif sur les opérations humanitaires. Les opérations humanitaires ont également été entravées par l'insécurité croissante dans la province, bien que le retrait de la MONUSCO n'ait eu qu'une influence limitée sur ce phénomène. En fin de compte, la plupart des organisations ont réussi à surmonter ces contraintes, et rien n'indique que l'activité humanitaire ait diminué de manière significative en raison du retrait de la MONUSCO.

Au cours des mois qui ont suivi le retrait de la MONUSCO, la dynamique du conflit s'est intensifiée en raison de l'ingérence accrue des groupes armés. La militarisation de ces conflits a entravé leur résolution. Dans le même temps, les activités de consolidation de la paix au Sud-Kivu ont diminué en raison de la montée générale de l'insécurité, de la non-mise en œuvre de la feuille de route et de l'absence du soutien sécuritaire et logistique qui était auparavant fourni par la MONUSCO. Néanmoins, les cas graves de conflit ont continué à être traités par divers acteurs et mécanismes locaux et provinciaux.

Sur la base d'une analyse de l'organisation du processus de transition, le rapport met en évidence cinq domaines à améliorer :

1. Planifier bien à l'avance

- Le délai limité imparti à l'organisation de la transition a entravé tous les aspects de sa mise en œuvre, du déploiement en temps voulu des services de sécurité congolais à la mobilisation des ressources. À l'avenir, la planification de la transition au niveau provincial devrait débiter au moins un an à l'avance.
- Une attention particulière devrait être accordée à la planification au sein des services de sécurité afin de garantir que le recrutement et la formation du personnel soient pris en compte dans les préparatifs. Il est donc essentiel d'associer les ministères de l'Intérieur et de la Défense, ainsi que le commandement central de l'armée et de la police, dès les premières étapes de la planification de la transition. Par exemple, des ateliers conjoints et des exercices de planification auraient pu remédier à ce problème.
- Les contraintes de temps ont également compromis la capacité à tirer pleinement parti des enseignements tirés du retrait de la MONUSCO d'autres régions de la RDC. À l'avenir, le transfert de connaissances devrait être garanti par une meilleure documentation et une meilleure organisation des échanges de connaissances, y compris ceux impliquant les organisations de la société civile.

2. Compléter l'approche provinciale par une approche locale

- Idéalement, l'approche provinciale du retrait devrait être complétée par une approche sous-provinciale axée sur différents territoires (divisions administratives sous-provinciales). Cela permettrait de mieux adapter les stratégies et les projets de transition aux réalités locales et favoriserait une consultation plus approfondie avec les acteurs sous-provinciaux.
- Une approche plus localisée impliquerait également de renforcer les mécanismes locaux et inclusifs de gouvernance en matière de sécurité dans les zones d'où se retirent les casques bleus, bien avant le déploiement de nouveaux services de sécurité.

3. Garantir une approche plus inclusive dès le départ

- Le délai très court imparti à la transition a nui à une implication significative de la société civile, des bailleurs de fonds et des ONG internationales (ONGI) dès les premières étapes du processus de planification.
- Cela a également nui à la capacité des membres de la société civile et des ONG internationales participants à représenter véritablement des réseaux plus larges. Lors des futurs processus de retrait, il conviendrait d'accorder davantage d'attention à la sélection des représentants et à la manière dont leurs réseaux sont consultés.
- L'existence d'un plan d'appui à la transition de l'ONU, distinct et financé séparément, doté de son propre mécanisme de suivi et d'évaluation, a transformé la transition en un processus à deux volets entre les acteurs de l'ONU et ceux n'appartenant pas à l'ONU. Cela s'est avéré particulièrement vrai dans la mesure où la feuille de route provinciale est restée en grande partie inappliquée. Les processus futurs devraient adopter une approche plus intégrée.

4. Apporter un soutien à la transition plus ciblé et plus durable

- Avec 242 actions et un budget de 57 millions de dollars US sur seulement 12 mois, la feuille de route proposée était trop ambitieuse. Une approche plus ciblée, fondée sur l'identification des principales lacunes et des besoins immédiats, aurait été plus facile à financer, à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer.
- La planification de la transition aurait dû donner la priorité à la durabilité. Dans plusieurs domaines, les tâches ont été transférées à des institutions nouvellement créées ou restructurées qui disposaient de capacités limitées ou étaient encore en cours de mise en place.

5. Améliorer la planification de la protection

- Dans certains domaines, tels que la protection de l'enfance et les comités locaux de protection, la MONUSCO ne s'est pas suffisamment préparée au transfert des connaissances, des réseaux et de l'expertise. Elle n'a notamment pas adopté une approche progressive. Par exemple, le transfert du réseau d'alerte précoce aurait dû être plus graduel, les assistants de liaison communautaire devant rester en poste tout au long de la transition.
- Une politique plus complète de protection des défenseurs des droits de l'homme aurait dû être élaborée en consultation avec les défenseurs eux-mêmes et communiquée clairement, en particulier à ceux qui se trouvent dans des zones rurales isolées.
- Les mécanismes de défense des droits de l'homme n'auraient pas dû être réduits à un moment où d'importantes lacunes dans ce domaine commençaient à apparaître.

Introduction

Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) milite depuis longtemps en faveur d'un retrait progressif de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO). Fin 2013, à la suite de la défaite militaire du groupe rebelle M23, le gouvernement a recommandé de réduire les effectifs de la mission de 5 000 soldats l'année suivante, puis de 7 000 l'année d'après. Bien que le nombre de soldats finalement retirés ait été inférieur, les pressions en faveur d'une réduction de la mission se sont poursuivies. Ces pressions émanaient à la fois du gouvernement congolais, qui estimait que la mission s'ingérait trop dans ses affaires souveraines, et de l'ONU, qui faisait face à des contraintes budgétaires croissantes concernant son budget de maintien de la paix.

Le président Félix Tshisekedi, qui a pris le pouvoir en janvier 2019, a fait du retrait de la MONUSCO une priorité, comme en témoigne son premier discours sur l'état de la nation. En réponse, l'ONU et le gouvernement de la RDC ont collaboré pour élaborer une « stratégie conjointe sur le retrait progressif et par étapes de la MONUSCO ». Cette stratégie a été approuvée par une résolution du Conseil de sécurité en décembre 2020, parallèlement à la décision de retirer la mission de la province du Kasaï en 2021 et de la province du Tanganyika en 2022. La résolution stipulait en outre que la mission reconfigurée devait se concentrer sur les trois provinces les plus touchées par le conflit armé : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri.¹

Sur la base de cette stratégie conjointe, un groupe de travail mixte RDC-MONUSCO a élaboré un plan de transition conjoint et une feuille de route pour le retrait de la mission au cours de l'année 2021.² Ce plan comprenait 18 jalons, chacun assorti de ses propres indicateurs, ainsi qu'un calendrier prévoyant l'achèvement du retrait d'ici fin 2024. Cependant, une série de violentes manifestations anti-MONUSCO dans la province du Nord-Kivu en juillet 2022 a incité le gouvernement à demander une accélération de la mise en œuvre du plan de transition.³ En septembre 2023, les pressions politiques en faveur d'un retrait accéléré se sont encore intensifiées lorsque, dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président Félix Tshisekedi a demandé que la date limite de retrait de la MONUSCO soit avancée d'un an, passant de décembre 2024 à décembre 2023.⁴ Cette déclaration doit être replacée dans le contexte de la campagne électorale de Tshisekedi pour les élections présidentielles de décembre 2023, au cours de laquelle il a mis l'accent sur la souveraineté et l'indépendance face à toute ingérence étrangère.⁵

Les pressions exercées par le gouvernement de la RDC ont conduit à la signature, en novembre 2023, d'un plan et d'un calendrier révisés pour le « retrait accéléré, progressif, ordonné et responsable de la MONUSCO de la RDC ».⁶ Le plan révisé a réduit les conditions préalables au retrait, en se concentrant sur seulement quatre priorités : 1) réduire de manière significative la menace posée par les groupes armés ; 2) renforcer la capacité des autorités à répondre aux menaces pesant sur la protection des civils et à résoudre efficacement les conflits interethniques ; 3) mettre en œuvre le plan opérationnel du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relance communautaire et de stabilisation (P-DDRCS) ; et 4) organiser des élections crédibles, transparentes, inclusives et pacifiques dans les délais prévus par la Constitution. Le plan prévoyait en outre que la première phase du retrait accéléré consisterait en le désengagement de la mission de la province du Sud-Kivu avant avril 2024, où elle remettrait plusieurs bases opérationnelles et militaires au gouvernement congolais.⁷ Ce plan a été entériné par une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 19 décembre 2023, ne laissant que quatre mois pour le désengagement et six mois pour le retrait complet.⁸

Le présent rapport analyse le désengagement de la MONUSCO de la province du Sud-Kivu, où elle a cessé de mettre en œuvre son mandat le 30 avril et a annoncé avoir retiré l'ensemble de son personnel armé et la majeure partie de son personnel civil le 30 juin 2024, jour de la fête de l'indépendance de la RDC. Plus précisément, il analyse les effets du retrait de la MONUSCO sur la sécurité, la protection et la dynamique du conflit au cours des six premiers mois qui ont suivi son désengagement. Le rapport décrit tout d'abord le processus de transition, c'est-à-dire la manière dont le transfert des compétences essentielles de la MONUSCO aux autorités congolaises a été organisé et soutenu. Il se penche ensuite sur les effets du retrait de la MONUSCO sous trois angles : 1) l'évolution de la situation sécuritaire ; 2) l'évolution des dynamiques de protection, y compris les activités humanitaires et le travail en faveur des droits de l'homme ; et 3) l'évolution des dynamiques de conflit et des efforts de consolidation de la paix. Il se termine par la formulation de cinq recommandations susceptibles de guider le désengagement de la MONUSCO d'autres régions de la RDC.

Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur des données recueillies par une équipe de quatre chercheurs — dont un basé en Europe et trois chercheurs congolais basés au Sud-Kivu — entre le 15 juin 2024 et le 30 novembre 2025. Chaque chercheur congolais a couvert une zone spécifique de la province entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025, rédigeant pour chaque zone des rapports mensuels sur les principaux développements en matière de sécurité, de protection et de conflit. Des données qualitatives ont été recueillies lors d'entretiens avec des informateurs clés, notamment des représentants de la société civile, d'organisations communautaires et des autorités locales. Afin de mieux comprendre le processus de transition dans la province, des entretiens semi-structurés ont été menés auprès de 25 informateurs clés au total. Parmi ces personnes figuraient des représentants d'ONG internationales et congolaises, ainsi que d'organisations humanitaires et de consolidation de la paix, des autorités provinciales et des agences des Nations unies. Ces entretiens ont été menés soit en personne, soit par téléphone.

La collecte de données comprenait également la notification mensuelle d'incidents liés à la protection, vérifiés par trois sources indépendantes. Ces incidents ont ensuite été codés et enregistrés dans une base de données. Les chercheurs ont recueilli des informations sur ces incidents en s'appuyant à la fois sur des points de contact situés dans des zones reculées, sur des sources issues de la société civile et sur des reportages des médias locaux. Ce recueil d'informations s'est concentré sur les incidents au cours desquels des auteurs armés ont porté atteinte à des civils non armés à l'aide d'armes à feu ou d'armes blanches. Le terme « civils » était entendu comme excluant les membres des forces de sécurité armées (par exemple, la police, l'armée et les gardes forestiers), ainsi que les membres de groupes armés. Les affrontements entre groupes armés et forces de sécurité n'ont pas été enregistrés en tant que tels, mais uniquement les préjudices infligés aux civils pendant ou après ces affrontements. De plus, seules les victimes directes ont été recensées, c'est-à-dire les personnes tuées, blessées, violées, volées ou spoliées de leur argent ou de leurs biens. Les personnes déplacées par la violence n'ont pas été enregistrées comme victimes.

Notre collecte de données présente néanmoins certaines limites. Premièrement, bien que nous ayons cherché à être aussi exhaustifs que possible lors de l'enregistrement des incidents liés à la protection, nos données restaient sujettes aux biais couramment observés dans les rapports sur les incidents violents.⁹ Il s'agit notamment : 1) d'une sous-déclaration provenant des zones rurales reculées ; 2) d'une sous-déclaration des violences sexuelles ; et 3) d'une sous-déclaration des formes de violence « moins spectaculaires », telles que les arrestations arbitraires. Un deuxième défi méthodologique réside dans le fait que nous ne disposions d'aucune donnée de référence sur les incidents liés à la protection (c'est-à-dire aucune vue d'ensemble des tendances avant la mise en œuvre progressive du retrait de la MONUSCO à partir de janvier 2024). Malgré ce manque d'informations, il reste instructif d'observer les tendances au cours des mois qui ont suivi le désengagement complet. Un troisième défi méthodologique réside dans l'attribution d'un lien de causalité au retrait de la MONUSCO. De nombreux facteurs influencent la dynamique du conflit, de la sécurité et de la protection au Sud-Kivu. Il est donc difficile de déterminer dans quelle mesure les changements observés dans cette dynamique sont liés au retrait de la MONUSCO, sauf dans les zones situées à proximité immédiate de ses anciennes bases. Après janvier 2025, ces difficultés d'attribution s'intensifient, la situation sécuritaire étant dominée par l'invasion et l'occupation de certaines parties du Sud-Kivu par le M23. Compte tenu de ces évolutions du contexte politique et militaire, nous nous concentrons principalement sur les six premiers mois de la transition.

Le processus de transition au Sud-Kivu

En mai 2023, une Équipe provinciale intégrée de transition (EPIT) pour le Sud-Kivu a été créée à Bukavu sur la base du Plan de transition conjoint de 2021.¹⁰ L'EPIT était coprésidée par la MONUSCO, le gouvernement provincial et l'Équipe provinciale des Nations unies, une entité qui rassemble les différentes agences, fonds et programmes des Nations unies opérant au Sud-Kivu. Cependant, les travaux de l'EPIT ont été suspendus en novembre 2023 lorsque le gouvernement national a décidé de réviser le plan de transition.

L'EPIT n'a été relancé qu'en février 2024. Quatre groupes de travail techniques ont rapidement été créés pour se concentrer sur les domaines suivants : 1) la sécurité et la protection des civils ; 2) le renforcement des institutions de l'État et de l'État de droit ; 3) le soutien au programme de désarmement, de démobilisation, de réhabilitation communautaire et de stabilisation (PDDRCS) ; et 4) les opérations, la logistique et la coordination. Bien que les organisations de la société civile n'aient eu qu'un statut d'observateur au sein de l'EPIT, des représentants de ces organisations et d'ONG internationales ont été associés aux groupes de travail afin de rendre le processus plus inclusif. Les groupes de travail ont été chargés d'élaborer une feuille de route visant à identifier les actions prioritaires nécessaires pour que le gouvernement prenne le relais des tâches précédemment assumées par la MONUSCO. Ces actions ont ensuite été décomposées en activités spécifiques, chacune dotée d'un budget, d'une zone de mise en œuvre et d'un calendrier précis. La feuille de route a été finalisée et validée au niveau provincial en avril 2024. Cependant, sa validation au niveau national n'a pu avoir lieu qu'après la formation d'un nouveau gouvernement à la suite des élections législatives de décembre 2023. Cette transition n'a eu lieu qu'en juin 2024. De son côté, l'ONU avait élaboré un plan d'appui à la transition distinct, fondé sur l'identification des domaines prioritaires par l'équipe provinciale et sur une évaluation des besoins et des lacunes.

Afin de mieux suivre et accompagner la transition, les bailleurs de fonds internationaux ont constitué le Groupe de coordination des partenaires (PCG) en tant que mécanisme de suivi et d'assistance conjoints. Ce groupe compte un peu plus de 20 membres, parmi lesquels des agences de coopération au développement, des bailleurs de fonds bilatéraux, l'Union européenne (UE) et la Banque mondiale. Fin mai 2024, le GCP s'est rendu à Bukavu en compagnie de représentants d'ONG internationales et du gouvernement. La feuille de route ayant été élaborée en grande partie sans contribution directe des bailleurs de fonds, ces derniers s'interrogeaient sur la manière dont elle s'alignerait sur les programmes existants, les compléterait et pourrait éventuellement se chevaucher avec eux. Ils souhaitent également comprendre comment le processus de transition s'inscrirait dans l'approche du « triple nexus », qui intègre les efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.¹¹

Sur le terrain, les troupes de la MONUSCO avaient commencé à se retirer progressivement de la province du Sud-Kivu, où leur mandat devait officiellement prendre fin le 30 avril 2024. Au total, 15 installations ont été fermées, et neuf bases ont été soit fermées, soit transférées aux services de sécurité congolais.¹² La MONUSCO a maintenu une présence résiduelle de 34 civils à Bukavu pour accompagner le processus de transition. Les délégués restants ont continué à gérer les réseaux d'alerte communautaires, à soutenir la protection de l'enfance, à promouvoir le dialogue avec les communautés, à surveiller le respect des droits de l'homme et à apporter leur soutien au PDDRCS ainsi qu'aux institutions judiciaires et pénitentiaires. Cependant, l'équipe a dû opérer sans aucune présence sur le terrain. Par conséquent, la gestion à distance a fortement limité ses activités.

Bien que le processus de transition au Sud-Kivu ait officiellement débuté le 1er juillet 2024, la mise en œuvre de la feuille de route a mis du temps à démarrer. Elle disposait d'un budget conséquent de 57 millions de dollars américains, mais sa validation tardive a retardé la mobilisation des fonds. Au moment où la feuille de route a été finalisée en avril 2024, la plupart

des bailleurs de fonds avaient déjà arrêté leurs budgets pour l'exercice financier 2024. De plus, les bailleurs de fonds estimaient généralement que le gouvernement congolais devait fournir l'essentiel du financement. La préférence a donc été donnée aux programmes conjoints des Nations unies existants ou à venir.

Ce n'est qu'à la mi-août, six semaines après le début de la transition, que le ministre du Plan et de la Coordination de l'aide a annoncé, par vidéoconférence, l'engagement du gouvernement à contribuer à un peu plus de 50 % du budget total prévu — environ 30 millions de dollars — lors d'un « atelier d'alignement » organisé à Bukavu. Il n'a toutefois pas fourni de calendrier pour le décaissement de ces fonds. Lors d'une réunion ultérieure avec l'EPIT, le 18 novembre, il a été annoncé que le gouvernement de Kinshasa verserait prochainement une première tranche de 15 millions de dollars. Cette somme n'a jamais été versée, ce qui a encore intensifié la guerre contre le M23. En janvier, cette impasse a entraîné une paralysie du processus de transition.

De son côté, la MONUSCO avait débloqué 10 millions de dollars pour le Plan d'appui des Nations unies, dont le budget total s'élevait à 23 millions de dollars. Parallèlement, le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix (PBF) s'était engagé à verser entre 7 et 8 millions de dollars sur son allocation pour 2024. De plus, le Fonds de cohérence pour la stabilisation s'était engagé à fournir des fonds supplémentaires. Fin novembre, on estimait que plus de 75 % du Plan d'appui des Nations unies était financé.¹³ Une partie de ces fonds a été versée aux agences des Nations unies vers la fin de l'année 2024, leur permettant ainsi de commencer la mise en œuvre. De plus, plusieurs entités des Nations unies avaient mobilisé des ressources internes pour exécuter le Plan d'appui des Nations unies, ce qui signifie qu'elles avaient déjà commencé à mener des activités dès le début de la transition. Les fonds avaient été alloués pour financer du personnel supplémentaire dédié à la transition, le renforcement du suivi des incidents liés à la protection et le soutien au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion communautaire des enfants associés à des groupes armés. Cependant, le contexte de l'escalade de la guerre avec le M23 a entravé la poursuite de la mise en œuvre des activités à partir de fin janvier 2025. Des discussions ont ensuite eu lieu entre les responsables de la MONUSCO et des agences des Nations unies en RDC afin de s'adapter au nouveau contexte, notamment en réorientant les activités axées sur les autorités vers les communautés locales. À partir d'avril 2025, certaines activités ont été mises en œuvre par l'intermédiaire d'organisations partenaires locales.

En raison du versement tardif des ressources et de la guerre contre le M23, une grande partie de la feuille de route de la transition n'a jamais été mise en œuvre ; seule une petite partie des activités du Plan d'appui des Nations unies a été déployée. Il est donc difficile d'évaluer l'efficacité du processus d'appui à la transition. Il est toutefois possible d'analyser la manière dont il a été organisé.

Organisation de l'appui à la transition

La pression temporelle sous laquelle s'est déroulée l'organisation de la transition au Sud-Kivu a eu un impact négatif sur le processus. Certaines des faiblesses observées renvoient également à des problèmes de conception. Par exemple, certaines des personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont déploré le manque de temps pour tirer parti des enseignements tirés du retrait de la MONUSCO des provinces du Kasai et du Tanganyika. L'absence de documentation accessible et l'insuffisance du transfert de connaissances ont été perçues comme une occasion manquée de partager les meilleures pratiques.¹⁴ Le délai très court a également posé des difficultés pour garantir un processus inclusif et ciblé, comme indiqué ci-dessous.

Malgré les contraintes de temps, certains aspects du processus de transition ont été couronnés de succès. De nombreux participants aux groupes de travail de l'EPIT ont qualifié les discussions de

très productives. C'était la première fois que le gouvernement provincial, les organisations de la société civile (OSC), les agences des Nations unies, la MONUSCO et les ONG internationales se réunissaient. Ces discussions thématiques ont porté sur des sujets allant de l'avenir des politiques et des interventions aux missions respectives de chaque organisation. Par exemple, il est apparu clairement que le gouvernement provincial n'avait pas, au départ, une compréhension complète de l'étendue des activités de la MONUSCO. Les acteurs de la protection et du développement n'étaient pas toujours au courant des activités des uns et des autres non plus. Ce constat a été illustré plus en détail lors d'un forum organisé par les partenaires de la protection et du développement à Bukavu en septembre 2024. L'objectif de cet atelier était d'élaborer une cartographie des activités de protection et de développement afin d'identifier les lacunes et les chevauchements.¹⁵ [OBJ] Il aurait été préférable que le gouvernement provincial, les OSC, les agences des Nations unies, la MONUSCO et les ONG internationales aient, bien plus tôt dans le processus de transition, une meilleure connaissance mutuelle des politiques, des projets et des priorités, car cela constitue le fondement de la planification de la transition.

Inclusivité

Dès le début des préparatifs de la transition en RDC, des inquiétudes ont été exprimées quant à l'exclusion de la société civile. Bien que le Plan de transition conjoint de 2021 ait été présenté aux OSC et discuté avec elles avant sa finalisation, ces organisations n'ont guère contribué au processus global de rédaction. De plus, les OSC ont été exclues des groupes de travail sur la transition au niveau national ; le gouvernement considérait ces groupes de travail comme des instances essentiellement bilatérales entre le gouvernement et l'ONU. Le gouvernement de la RDC a estimé qu'il n'était pas approprié d'impliquer des acteurs non onusiens dans la planification sécuritaire sensible, comme les discussions sur le déploiement des FARDC.¹⁶ Lorsque l'EPIT du Sud-Kivu a été créé en 2023, les OSC n'étaient représentées ni à sa présidence ni au sein de son secrétariat technique. Ce dernier était chargé de préparer et de convoquer les réunions, de rédiger les comptes rendus et d'assurer le suivi des mesures à prendre. Au lieu de cela, ces instances étaient composées de représentants du gouvernement provincial, de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations unies. De plus, le mandat de l'EPIT du Sud-Kivu stipule que les représentants de la société civile peuvent rejoindre les groupes de travail techniques de l'EPIT « à titre consultatif ». ¹⁷ Pour de nombreux acteurs de la société civile, cette configuration et cette formulation indiquaient qu'ils ne disposaient pas d'un statut de membre à part entière, mais plutôt d'une sorte de « statut d'observateur », ce qu'ils ont contesté.¹⁸

Lorsque l'EPIT s'est réuni à nouveau début 2024, les OSC ont collaboré activement avec les ONG internationales au sein des groupes de travail remaniés. Néanmoins, certaines organisations locales ont estimé que leur rôle dans la transition aurait pu être plus important, et ce pour trois raisons : premièrement, le gouvernement provincial exerçait un contrôle total sur l'élaboration de la feuille de route, notamment en traduisant les actions prioritaires en activités concrètes. Deuxièmement, les OSC n'ont pas eu la possibilité de commenter ni de valider le rapport d'évaluation à mi-parcours, rédigé à la suite de la visite à Bukavu, début décembre, d'une équipe du secrétariat conjoint de transition basé à Kinshasa. La version finale n'avait pas été communiquée aux OSC. Enfin, la création d'un plan d'appui à la transition des Nations unies, financé et mis en œuvre séparément et doté de ses propres mécanismes de suivi et d'évaluation, a transformé la transition en un processus en deux étapes impliquant des acteurs des Nations unies et des acteurs extérieurs à l'ONU. Cette division a été accentuée par le fait que la mise en œuvre de la feuille de route provinciale a à peine commencé.¹⁹

Le sentiment que leur contribution était insuffisante ou n'était pas suffisamment prise en compte était encore plus prononcé parmi les OSC situées en dehors de Bukavu. Bien que la coordination centrale de la société civile du Sud-Kivu soit censée représenter toutes les OSC opérant dans la

province, la communication avec les organisations situées à distance n'est pas toujours aisée. Les représentants des OSC ont été sélectionnés à la hâte, sans que l'on se soucie guère de leur représentativité ni de la fréquence et des mécanismes par lesquels ils consultaient leurs membres et leur transmettaient des informations.²⁰ En conséquence, on a constaté des disparités importantes entre les représentants des OSC quant à leurs efforts pour mobiliser l'ensemble de leurs réseaux. Il n'est peut-être pas surprenant que de nombreux représentants d'OSC non basés à Bukavu aient déclaré n'avoir pas été consultés dans le cadre du processus de planification de la transition ; ils estimaient que celui-ci n'était pas adapté aux besoins spécifiques des différents territoires (divisions administratives sous-provinciales).²¹ Il aurait été préférable de mettre en place un processus associant les autorités locales et les OSC dans les capitales des territoires et dans d'autres grandes villes et localités, au cours duquel elles auraient pu exprimer leurs préoccupations spécifiques au contexte concernant le retrait de la MONUSCO et la transition, ce qui aurait alors pu contribuer à l'élaboration d'une feuille de route mieux adaptée au contexte.

Portée et viabilité

La feuille de route élaborée par l'EPIT était ambitieuse. La transition devait se dérouler sur une période de seulement 12 mois. La version adoptée comprenait 121 « actions prioritaires » et 242 activités pour les mettre en œuvre (voir figure 1), chacune dotée de son propre budget et de son propre calendrier. Alors que la MONUSCO était active dans de nombreux domaines, ce qui impliquait que son départ se ferait largement sentir, la feuille de route donne l'impression d'être une « liste de courses » plutôt qu'un document de planification qui hiérarchise les actions urgentes dans les domaines où elles sont le plus nécessaires. Cela s'explique notamment par le fait que la quasi-totalité des acteurs impliqués ont tenté de tirer parti de la transition comme d'une opportunité de collecte de fonds, mettant ainsi l'accent sur les domaines dans lesquels ils étaient actifs. La grande diversité des activités soulève la question de savoir si les « actions prioritaires » n'auraient pas dû être classées par ordre de priorité davantage. D'autres inquiétudes ont été soulevées quant à la faisabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'un tel nombre de projets dans les délais impartis. Ce cadre ambitieux nécessitait également un budget substantiel (57 millions de dollars américains), malgré les nombreuses incertitudes entourant la mobilisation des ressources. Si certains estimaient que la hiérarchisation s'imposerait une fois le niveau des ressources engagées clairement établi, il aurait été préférable d'élaborer dès le départ un plan plus ciblé et plus réalisable, d'autant plus que la mobilisation des ressources allait inévitablement constituer un défi de taille. Cela aurait peut-être également facilité l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation, pour lequel le temps avait manqué.

Un autre problème réside dans le fait que la feuille de route comprend des projets dont la faisabilité et la pérennité sont discutables, étant donné qu'ils impliquent la reconfiguration ou la création de nouvelles institutions. Bien que la MONUSCO ait tenté de mettre en place certaines de ces institutions avant son départ, beaucoup d'entre elles en étaient encore à leurs balbutiements. Un exemple frappant est la reconfiguration du bureau de « coordination de la protection civile », qui fait partie du ministère provincial de l'Intérieur. Ce bureau avait pour mission de reprendre le rôle de la MONUSCO dans la gestion des réseaux d'alerte précoce. La feuille de route prévoit la création 1) d'un centre des opérations (centre de crise) chargé de la gestion des alertes et des interventions au sein de ce bureau ; et 2) d'antennes de la protection civile dans toute la province. Comme cela sera expliqué plus en détail dans la section consacrée à la protection civile, le bureau de coordination de la protection civile n'a jamais réellement assumé son rôle. Ni le centre des opérations ni les antennes locales ne sont devenus pleinement opérationnels. Cet exemple soulève deux questions. Premièrement, les nouvelles institutions chargées de reprendre les missions essentielles de la MONUSCO auraient-elles dû être mises en place bien plus tôt, bien avant le départ de la MONUSCO, afin de superviser leur développement et d'assurer une formation adéquate au personnel ? Et deuxièmement, ces institutions récemment créées seront-elles viables

une fois que les financements de transition auront pris fin, étant donné qu'elles n'ont peut-être pas encore pris racine ?

La feuille de route définit également des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'efforts à plus long terme de consolidation de la paix ou de renforcement de l'État. Cependant, ces actions ne répondent pas nécessairement aux besoins immédiats découlant du processus de retrait. La mise en place d'un « mécanisme de justice transitionnelle durable et centré sur les victimes » en est un exemple. Un autre exemple est le « renforcement des capacités de la branche provinciale de l'inspecteur général de la PNC ». ²² Bien que ces actions soient certes importantes, elles semblent relever de priorités à moyen ou long terme. De plus, certaines des actions proposées relevaient de domaines dans lesquels la MONUSCO n'avait jamais joué un rôle prépondérant. Dans l'ensemble, la feuille de route était trop ambitieuse. Elle ne parvenait pas à identifier les tâches essentielles ni à distinguer les priorités à court, moyen et long terme. Elle ne tenait pas non plus suffisamment compte de la pérennité et de la période post-transition. Au lieu de cela, elle s'attachait à remplacer l'ensemble des missions de la MONUSCO sans indiquer clairement lesquelles étaient les plus cruciales pour que le gouvernement puisse les prendre en charge au cours de la période de transition de 12 mois.

Pilier	Activités prioritaires	Actions	Budget
Sécurité et protection des civils	30	106	\$ 29 291 228
Autorité de l'État	37	87	\$ 17 245 136
PDDRCS	12	30	\$ 885 740
Logistique et opérations	42	19	\$ 10 182 816
Total	121	242	\$ 57 604 920

Figure 1 Aperçu de la feuille de route de la transition

La situation sécuritaire après le retrait de la MONUSCO

Dans cette section, nous décrivons tout d'abord comment la situation sécuritaire au Sud-Kivu a évolué après le retrait de la MONUSCO. Nous accordons une attention particulière aux six premiers mois (juillet – décembre 2024) qui ont suivi ce retrait. Nous nous penchons ensuite sur l'évolution de la situation sécuritaire autour des anciennes bases de la MONUSCO, et concluons par une analyse visant à déterminer dans quelle mesure les développements observés en matière de sécurité peuvent être attribués à l'absence de la MONUSCO.

Évolution de la situation sécuritaire jusqu'à fin 2024

Le 30 juin 2024, la MONUSCO a annoncé avoir achevé son retrait du Sud-Kivu. À cette époque, la situation sécuritaire dans la province devenait de plus en plus instable. L'intensification de la guerre contre le M23 avait détourné la majeure partie de l'attention et des ressources militaires du gouvernement vers la province du Nord-Kivu. La présence de l'armée congolaise dans le Sud-Kivu était considérablement réduite ; la plupart des troupes avaient été redéployées sur les lignes de front de la guerre contre le M23. Parallèlement, une politique officieuse avait été adoptée consistant à cesser de traquer tout groupe armé autre que le M23 et ses alliés présumés. En conséquence, les groupes armés du Sud-Kivu jouissaient d'une plus grande liberté de mouvement et d'action qu'à aucun autre moment au cours des deux dernières décennies. La plupart de ces groupes ont été baptisés « Wazalendo », ce qui signifie « patriotes » en swahili, car ils prétendaient lutter contre une agression étrangère. En effet, certains de ces groupes ont envoyé des troupes au

Nord-Kivu pour combattre le M23 soutenu par le Rwanda, tandis que d'autres ont collaboré avec les FARDC pour lutter contre des groupes armés du Sud-Kivu soupçonnés d'être des alliés du M23.

Sur le terrain, les FARDC devaient désormais cohabiter et collaborer avec des groupes « Wazalendo » rivaux. Cela a donné lieu à des frictions constantes quant à la répartition des zones ou des domaines de contrôle. Bien qu'ils aient porté une appellation unique, les « Wazalendo » représentaient un ensemble hétérogène de groupes armés dépourvus de commandement central ou de structure organisationnelle globale. Dans ce contexte, nous avons observé quatre grandes tendances en matière de sécurité au cours des six premiers mois du retrait de la MONUSCO : 1) l'intensification des activités de génération de revenus et de prédation par les groupes Wazalendo ; 2) des affrontements réguliers entre groupes Wazalendo ; 3) une recrudescence du banditisme violent ; et 4) une montée des hostilités impliquant des groupes armés et des forces étrangères.

Intensification des activités de génération de revenus et de prédation par les forces « Wazalendo »

Alors qu'ils étaient historiquement confinés aux zones rurales avant 2023, les groupes Wazalendo sont désormais de plus en plus présents dans les périphéries des grandes villes et dans les zones semi-urbaines. Cette situation, conjuguée à leur liberté de mouvement sans précédent, les a incités à étendre considérablement leurs activités génératrices de revenus. Premièrement, les groupes Wazalendo ont multiplié les barrages routiers, tant sur les axes principaux que sur les routes secondaires. Dans certaines zones, les FARDC ont tenté de démanteler ces barrages. Ces efforts n'ont eu qu'un succès limité, ce qui suggère que les FARDC n'exerçaient pas un contrôle significatif sur les Wazalendo. Parallèlement, l'armée elle-même a également mis en place davantage de barrages routiers. Deuxièmement, la plupart des groupes Wazalendo ont étendu et bureaucratisé davantage leurs systèmes fiscaux, tirant parti des zones élargies et plus peuplées sous leur contrôle. Ils ont imposé des taxes aux ménages, sur l'exploitation des ressources naturelles et aux commerces, et ont délivré des documents officiels tels que des permis de construire et des « feuilles de route vétérinaires », qui sont obligatoires chaque fois que du bétail est déplacé d'une zone à une autre. Troisièmement, de nombreux groupes Wazalendo ont intensifié leur implication dans l'exploitation et le commerce de ressources naturelles telles que les minerais, le bois dur, le charbon de bois, l'huile de palme et le cannabis. Tant les groupes armés que les FARDC ont également tiré des revenus considérables de la sécurisation (moyennant paiement) d'activités minières semi-industrielles, qui reposent sur des technologies intermédiaires telles que des dragues et des pompes, et sont souvent menées par des entreprises ou des particuliers chinois.²³

Multiplication des affrontements entre les forces Wazalendo

Immédiatement après le retrait de la MONUSCO, des affrontements fréquents entre les forces Wazalendo ont plongé les communautés dans l'insécurité. On peut citer, à titre d'exemple, les affrontements entre la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo (CNPSC) et la branche Ngoma Nzito des Forces armées Biloze Bishambuke (FABB) à Fizi ; les combats fratricides entre le « général » N'yikiriba et le « général » Ruma à Mwenga ; ainsi que les affrontements entre différentes factions du Mouvement congolais pour la défense du peuple et l'intégrité nationale (MCDPIN) basées dans les Hauts Plateaux de Kalehe. Ces affrontements résultaient en grande partie d'une rivalité pour le contrôle du territoire et l'accès à des sources de revenus. En outre, ils découlaient de l'implication de groupes armés dans des conflits intercommunautaires, fonciers et liés aux autorités locales, comme détaillé plus avant dans la section consacrée à la dynamique du conflit.

Ces luttes de pouvoir et de contrôle, qui ont également favorisé l'émergence de nouveaux groupes armés, ont été exacerbées par les perspectives de recrutement au sein de la Réserve armée de la défense (RAD). En avril 2024, des représentants des groupes Wazalendo ont été convoqués à Kinshasa pour rencontrer le gouvernement. Il leur a été demandé de dresser des listes de leurs troupes et de leurs officiers afin de les soumettre à la coordination nationale de la RAD en vue de leur intégration potentielle. Cela a entraîné une intensification des recrutements, les groupes espérant obtenir des postes importants en fonction de leur effectif. Cela a également alimenté une concurrence croissante entre les groupes pour les postes de commandement potentiels au sein de la RAD.²⁴

Une recrudescence des actes de banditisme violent

Le renforcement du pouvoir et de la liberté de mouvement des groupes Wazalendo a coïncidé avec une recrudescence du banditisme. Les enlèvements contre rançon, les embuscades, les vols aggravés et les vols à main armée se sont multipliés. Ces crimes visaient souvent les magasins de recharges téléphoniques et les *comptoirs* d'achat d'or. Si la plupart des embuscades se sont produites dans les zones rurales, les vols à main armée étaient très répandus dans des villes telles qu'Uvira, Baraka, Bukavu et Kamituga, ainsi que dans les grandes agglomérations situées à proximité des sites miniers, comme Misisi. Bon nombre des auteurs de ces crimes étaient des « bandits armés », mais une part importante de ces actes a été attribuée à des membres des groupes Wazalendo et, plus rarement, aux forces de sécurité.

Hostilités et tensions impliquant des groupes et des forces armées étrangers

Le retrait de la MONUSCO a coïncidé avec une intensification de la présence et de l'activité de l'armée burundaise (FDNB) dans les territoires de Fizi et d'Uvira. Les FDNB sont présentes de manière officieuse en RDC depuis 2011 et ont fréquemment mené des opérations militaires contre des groupes d'opposition armés burundais basés à Fizi et à Uvira.²⁵ Leur présence a été officialisée par la signature d'accords bilatéraux de coopération militaire en 2021, ainsi que par la création d'une force opérationnelle conjointe entre les FARDC et les FDNB, déployée dans les Hauts-Plateaux en août 2022.

Au cours des mois qui ont suivi le retrait de la MONUSCO, les FDNB ont continué à mener des opérations contre les groupes rebelles burundais Red-Tabara et FNL avec le soutien de groupes armés congolais, dont le CNPSC. Ces activités s'inscrivaient dans le contexte de tensions géopolitiques plus larges dans la région des Grands Lacs, notamment les relations tendues entre le Burundi et le Rwanda, ainsi qu'entre le Rwanda et la RDC. Des responsables militaires burundais étaient soupçonnés d'entretenir des contacts avec des groupes d'opposition armés rwandais.²⁶ De son côté, le Rwanda a été accusé, dans un rapport du Groupe d'experts de l'ONU, d'avoir repris son soutien au groupe armé burundais Red-Tabara, soupçonné de former une alliance avec les Twirwaneho.²⁷ Ce dernier est un groupe armé composé de Banyamulenge opérant dans la région des Hauts Plateaux de Fizi, Uvira et Mwenga. Fin 2024, il était devenu évident que les Twirwaneho entretenaient des liens avec le M23.²⁸ Cela a entraîné une intensification des opérations militaires menées contre ce groupe par les FARDC, en coalition avec plusieurs groupes armés.

Évolution de la situation sécuritaire autour des anciennes bases de la MONUSCO

À partir de février 2024, la MONUSCO a commencé à fermer ou à transférer progressivement ses bases et installations. Un hélicoptère nouvellement construit à Rutemba (près d'Uvira) a été remis aux FARDC (armée congolaise) et à la PNC (police congolaise). La police congolaise a été chargée d'assumer les principales responsabilités de la composante militaire de la mission, notamment la protection des civils. La MONUSCO a également transféré du matériel, notamment des véhicules sous-utilisés, aux services de sécurité congolais. Le déploiement de personnel de sécurité dans les zones libérées par les casques bleus a souvent été tardif ou insuffisant. De plus, les hauts responsables de l'armée et de la police n'ont pas fourni suffisamment de carburant pour les générateurs et les véhicules donnés par la MONUSCO. En conséquence, la plupart des bases manquaient d'électricité et d'eau. Les installations des anciennes bases se sont rapidement dégradées faute d'entretien. Des biens de valeur ont également été dépouillés et vendus. Même lorsque des agents de sécurité étaient déployés, ils n'assuraient pas nécessairement la sécurité. Entravés en partie par le manque de carburant, ils n'ont pas adopté les mêmes routines de patrouille que la MONUSCO. Même là où les services de sécurité ont établi une présence active, la sécurité des citoyens ne s'est pas nécessairement améliorée, car les agents de sécurité ont érigé des barrages routiers et se sont parfois livrés à des actes de harcèlement, d'extorsion et d'arrestations arbitraires. La section suivante examine plus en détail les implications de ces tendances en matière de sécurité dans les différentes zones où la MONUSCO a retiré son personnel.

Plaine de Ruzizi, Uvira et Baraka

À la mi-février 2024, la MONUSCO s'est retirée de sa base opérationnelle de compagnie (COB) à Kamanyola. Située dans le territoire de Walungu, cette base assurait la sécurité de la plaine de Ruzizi, y compris de la route nationale 5 (RN5), qui relie Bukavu à Uvira. Le gouvernement a ensuite déployé 115 policiers de la Légion d'intervention rapide (LENI) pour assumer les responsabilités en matière de sécurité. Toutefois, selon certaines informations, plus de la moitié de ces agents auraient quitté la zone au bout de deux mois en raison d'un manque de rations et de conditions de couchage décentes, après avoir vendu leurs matelas.²⁹ Les FARDC et la PNC, qui avaient été déployées à la base opérationnelle de Sange, dans le territoire d'Uvira – fermée le 25 mai – n'ont pas non plus assuré de patrouilles actives sur la RN5, comme le faisait la MONUSCO, en partie à cause d'un manque de carburant. En juin, on a assisté à une recrudescence des embuscades sur ce tronçon de route, en particulier entre Kawizi et Runingu. La sécurité sur cette partie de la RN5 s'est toutefois améliorée en août, après que l'armée burundaise eut renforcé son déploiement et établi une présence à Sange.

Début octobre 2024, environ 180 policiers supplémentaires de la LENI ont été déployés à Kamanyola. Cela n'a toutefois guère contribué à améliorer la situation sécuritaire. Une confusion extrême a empêché toute délégation efficace des tâches entre le commandant de l'unité de la LENI nouvellement déployée et le poste de police de la PNC à Kamanyola. À l'instar de la première vague de la LENI déployée en août, une grande partie du personnel de police a rapidement quitté Kamanyola en raison des conditions de vie déplorables. Troisièmement, les forces de police déployées n'ont mené que des patrouilles et des opérations de dissuasion limitées en raison d'une logistique insuffisante. Quatrièmement, les membres de la LENI ont été accusés de harceler la population de Kamanyola, notamment par des arrestations arbitraires, devenant ainsi eux-mêmes une source importante d'insécurité.

À Uvira, les répercussions directes du retrait de la MONUSCO sur la sécurité ont été limitées, la mission ne patrouillant qu'une petite partie de la ville. De plus, l'insécurité à Uvira est en grande

partie due au banditisme, un problème que la MONUSCO était mal équipée pour traiter. En revanche, dans la ville de Baraka (territoire de Fizi), où le centre opérationnel de la MONUSCO a été fermé et démantelé le 6 mai 2024, la situation sécuritaire s'est initialement détériorée. Cela était toutefois largement dû à la présence croissante de groupes Wazalendo s'affrontant dans la ville et ses environs. De plus, les combattants Wazalendo n'étant pas rémunérés, certains ont commencé à se proposer comme tueurs à gages pour régler leurs comptes et gagner leur vie, tout en se livrant ou en facilitant des vols à main armée et des cambriolages. Bien que les forces burundaises aient établi une présence temporaire dans la ville, elles se sont principalement attachées à organiser des opérations contre les groupes armés burundais, plutôt qu'à assurer la sécurité.

Hauts Plateaux de Fizi, Uvira et Mwenga

La situation autour des anciennes bases de la MONUSCO à Minembwe et Mikenge, dans la région des Hauts-Plateaux de Fizi, Uvira et Mwenga, était relativement calme immédiatement après le retrait de la MONUSCO. Aucune attaque n'a été perpétrée contre les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) hébergés dans ces entités et protégés par la MONUSCO. Les zones de Minembwe et de Mikenge ont été prises en charge par la 21^e brigade de commandos des FARDC, récemment déployée. Cependant, le groupe armé banyamulenge Twirwaneho contrôlait la périphérie de ces deux zones. Conformément à la nouvelle ligne de conduite des FARDC consistant à ne pas attaquer les groupes armés, la nouvelle unité des FARDC a dans un premier temps adopté une attitude non conflictuelle envers les Twirwaneho, ce qui a permis un calme relatif. Aucune attaque n'a été perpétrée par les groupes Wazalendo, en partie en raison de divisions au sein de ces derniers. Malgré le caractère limité des hostilités, les personnes déplacées ne se sentaient pas vraiment en sécurité. Des membres des FARDC se sont livrés à des actes de harcèlement, d'extorsion et de torture. Lorsque les affrontements entre les FARDC et Twirwaneho ont repris en novembre 2024, la situation sécuritaire des personnes déplacées et de la population en général s'est brusquement détériorée. En février 2025, les deux camps de déplacés évacués près de Mikenge — l'un abritant des Banyamulenge et l'autre des membres d'autres groupes ethniques — ont été démolis et incendiés par des groupes armés.

Bunyakiri, Kavumu, Amsar et Bukavu

La région de Bunyakiri, dans le territoire de Kalehe, d'où la MONUSCO s'est retirée de son centre opérationnel (COB) fin avril 2024, a d'abord été confrontée à une insécurité croissante liée à la présence accrue de groupes armés se livrant à des vols, des pillages et des violences sexuelles. On a également constaté une recrudescence des embuscades sur la RN3, qui relie Bukavu à Kisangani et que la MONUSCO empruntait pour patrouiller aux alentours de Bunyakiri. De plus, le transfert du centre d'opérations de Bunyakiri a été compliqué par un différend en cours entre les propriétaires de la concession et le gouvernement provincial, qui n'avait pas payé le loyer pour l'utilisation du terrain.

Dans la région de Kavumu (territoire de Kabare), où la MONUSCO disposait d'une base et assurait la sécurité de l'aéroport, la situation sécuritaire s'est légèrement détériorée après le départ des casques bleus. Cela s'explique en partie par le manque d'engagement des services de sécurité dans l'accomplissement de leurs fonctions, ainsi que par leurs écarts de conduite occasionnels, tels que l'extorsion de fonds auprès de la population lors des patrouilles. Des jeunes armés non identifiés ont pénétré dans des zones de Kavumu qui étaient auparavant patrouillées conjointement par la MONUSCO et les FARDC. Près de l'ancienne base de la MONUSCO à Amsar (territoire de Kabare), à proximité du centre de Mudaka, des cas de banditisme ont également été signalés après le retrait, bien qu'il ait été difficile de confirmer une augmentation significative.

À Bukavu, les répercussions du retrait de la MONUSCO sur la sécurité ont été limitées. La MONUSCO patrouillait principalement sur les axes routiers principaux et dans les quartiers où réside son personnel, tels que Nguba, La Botte et Muhumba. Elle n'était pas présente dans la plupart des autres quartiers de la ville, qui sont plus instables. Bien que Kinshasa ait annoncé le déploiement de 450 policiers de la LENI à Bukavu dans le cadre de la transition,³⁰ ce déploiement ne s'est jamais concrétisé.

À la suite du retrait, nous avons observé une détérioration localisée de la sécurité aux abords de certaines bases de la MONUSCO (par exemple à Kamanyola, Sange, Bunyakiri et Baraka), ainsi que le long des routes où elle avait l'habitude de patrouiller. En revanche, aucun effet immédiat n'a été constaté aux abords d'autres bases (par exemple à Minembwe, Mikenge, Kavumu et Rutemba, près d'Uvira). De plus, certaines de ces détériorations (par exemple à Sange) n'ont été que temporaires. Malgré ces changements notables, tous ne peuvent pas être attribués principalement à l'absence de la MONUSCO. Ce qui a toutefois joué un rôle dans tous les cas, c'est le déploiement et les performances insuffisants des services de sécurité congolais pendant le processus de transition. Il est clair que si ces services ne sont pas bien préparés et ne déploient pas en temps voulu un effectif suffisant capable d'accomplir efficacement leurs missions, le transfert des missions de sécurité ne peut aboutir. Le rapport d'évaluation intermédiaire conjoint de décembre 2024 a également identifié la présence et les performances des forces de défense et de sécurité comme une faiblesse majeure du processus de transition.³¹ Cela s'explique en partie par une planification tardive. Par exemple, la RDC manque de policiers. Cela signifie que tout renforcement des effectifs nécessite un recrutement et une formation supplémentaires, qui doivent tous deux être budgétisés et planifiés bien à l'avance. De plus, les décisions relatives au déploiement de l'armée et de la police étant prises de manière centralisée à Kinshasa, toute planification de la transition au niveau provincial doit s'aligner étroitement sur les décisions et les actions du quartier général. Cela ne semble pas avoir été suffisamment le cas lors de la transition au Sud-Kivu.

Évaluation des répercussions du retrait de la MONUSCO sur la sécurité

Le retrait de la MONUSCO s'est déroulé dans un contexte déjà instable et marqué par une détérioration des conditions de sécurité à partir de la fin de l'année 2023. Si l'on examine les principaux facteurs d'insécurité au cours de cette première période de six mois, il est difficile de trouver des éléments indiquant que la MONUSCO ait eu sur eux une influence autre que limitée. Cela suggère que le maintien de la présence de la mission n'aurait pas réduit de manière significative l'insécurité croissante.

Le premier facteur d'insécurité était l'activité des groupes armés, notamment la décision de ne pas attaquer ces groupes mais plutôt de les préparer à leur intégration au sein de la RAD. Au fil des ans, le gouvernement congolais a pris des décisions majeures concernant les groupes armés. Il a ainsi intégré le CNDP à l'armée congolaise en 2009. Cette décision unilatérale montre que la mission n'avait que peu d'influence sur ce domaine de la politique gouvernementale.³² Un deuxième facteur clé d'insécurité est la rivalité militarisée pour le pouvoir entre les élites politiques. La MONUSCO n'a généralement pas réussi à modifier structurellement les dynamiques politiques en RDC, ce qui démontre son influence politique limitée et sa capacité restreinte à influencer les élites politiques.³³ Le troisième facteur majeur d'insécurité a été la prolifération des actes de banditisme, qui sont devenus une forme répandue de génération de revenus dont de nombreux groupes de la société tirent profit directement et indirectement. Comme la plupart des missions de maintien de la paix, la MONUSCO était mal équipée pour lutter contre le banditisme, une question relevant davantage des forces de l'ordre que des forces militaires. Cependant, l'unité

de police de la MONUSCO (UNPOL) a soutenu la mise en place d'une police de proximité et élaboré des « stratégies opérationnelles de lutte contre l'insécurité » dans différentes villes. L'UNPOL a également apporté son soutien à des unités mixtes composées de membres de l'armée congolaise, de la police, des services de renseignement et des services de l'immigration dans le cadre de leurs patrouilles.³⁴ En fin de compte, ces efforts n'ont pas permis de réduire systématiquement les niveaux de banditisme urbain. Un dernier facteur clé d'insécurité était la rivalité géopolitique dans la région des Grands Lacs. Le fait que la MONUSCO se concentre sur un seul pays signifiait qu'elle n'était pas bien placée pour gérer les tensions diplomatiques et les enjeux politiques au niveau régional. Bien qu'elle ait participé à diverses activités transfrontalières, notamment le rapatriement de combattants étrangers et de leurs familles, elle n'a pas influencé les dynamiques diplomatiques et politiques de haut niveau qui alimentent l'insécurité régionale.

Lorsqu'on examine les implications du retrait en matière de sécurité, il convient également de noter que la présence de la MONUSCO au Sud-Kivu avait déjà considérablement diminué ces dernières années. À son apogée, la mission comptait 5 000 casques bleus et 32 bases militaires dans la province.³⁵ Début 2024, ces effectifs étaient tombés à neuf bases et environ 2 500 soldats. Il convient notamment de noter que la mobilité de la MONUSCO au Sud-Kivu était sévèrement restreinte par les protocoles d'accord en vertu desquels plusieurs contingents nationaux avaient été déployés. Ceux-ci stipulaient que les soldats de certains contingents ne pouvaient effectuer des patrouilles motorisées que dans un rayon autour d'un centre d'opérations (COB) leur permettant de revenir le jour même. Cela limitait considérablement leur capacité à se déployer rapidement dans des zones reculées, ce qui impliquait qu'ils n'avaient une présence militaire significative que dans une très petite partie de la province.³⁶ Les effets les plus directs de leur retrait sur la sécurité étaient donc visibles aux alentours de leurs anciennes bases. Dans certains cas, comme à Baraka, la détérioration de la situation sécuritaire après le retrait était principalement liée à la présence et aux pratiques des groupes Wazalendo, sur lesquels la MONUSCO n'avait qu'une influence limitée.

Il est difficile de déterminer dans quelle mesure une présence de la MONUSCO aurait pu atténuer le niveau d'insécurité causé par l'occupation du M23 en janvier 2025. Toutefois, l'examen de la situation au Nord-Kivu peut apporter quelques éclaircissements. Bien qu'elle ait soutenu les FARDC, la MONUSCO n'a pas été en mesure d'empêcher la chute de Goma ni de mettre fin aux atrocités commises contre les civils. On peut donc se demander si elle aurait pu empêcher l'avancée sur Bukavu et sa prise ultérieure. Il est plausible que sa présence aurait rendu la prise de Bukavu plus coûteuse. De plus, l'hostilité du M23 et des Forces de défense rwandaises (FDR) envers la MONUSCO a rendu très difficile l'action de la mission dans les zones contrôlées par le M23 au Nord-Kivu, où elle est confrontée à de sévères restrictions de mouvement.³⁷ Il est peu probable que la situation aurait été différente au Sud-Kivu. Étant donné que les aéroports de Goma et de Kavumu restent inaccessibles et que la traversée du territoire rwandais s'est avérée difficile pour la MONUSCO, il est difficile d'imaginer comment la mission aurait pu fonctionner sur le plan logistique si elle était restée au Sud-Kivu pendant l'occupation par le M23.

Une analyse du nombre d'incidents liés à la protection par mois au cours de la première année suivant le retrait de la MONUSCO (voir figure 2) corrobore la conclusion selon laquelle ce retrait a eu un impact direct limité sur l'évolution de la situation sécuritaire. Tout d'abord, on n'observe pas d'augmentation linéaire du nombre d'incidents au cours des premiers mois de la transition. Après une hausse en août par rapport à juillet, on constate une baisse en septembre. Celle-ci a été suivie de deux mois de hausse, puis d'une très légère baisse en décembre.

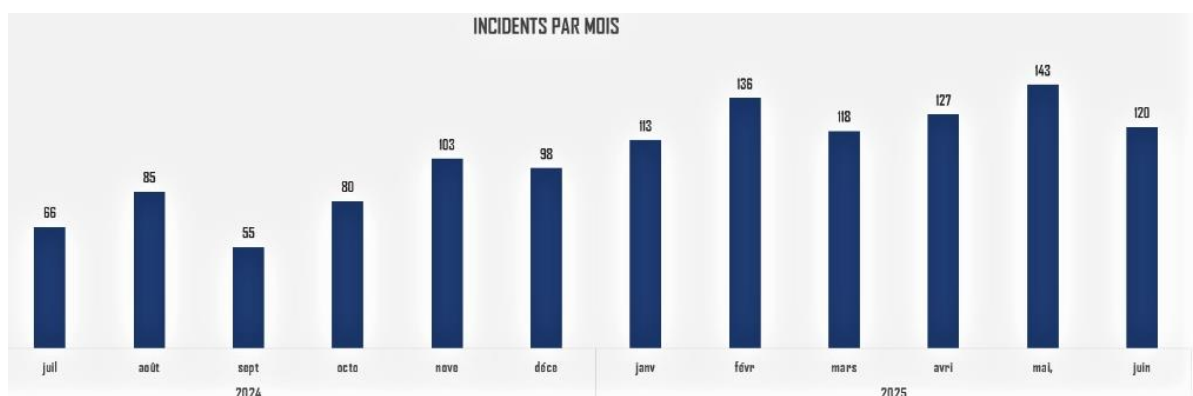


Figure 2 Incidents liés à la protection par mois après le retrait de la MONUSCO

Deuxièmement, l'examen des types de violences les plus fréquemment commises (voir figure 3) révèle qu'il s'agissait principalement d'actes de banditisme, sur lesquels la MONUSCO n'avait que peu d'influence. Ces actes comprenaient le vol aggravé (VTYP 210), l'extorsion (VTYP 250) et les embuscades (VTYP 220). La MONUSCO a effectivement eu une influence sur le nombre d'embuscades sur les axes routiers qu'elle patrouillait ; toutefois, ceux-ci ne couvraient qu'une petite partie du réseau routier total de la province. Une autre forme courante de violence était la torture (VTYP 470). La MONUSCO a indirectement influencé la fréquence des actes de torture par le biais de formations et d'actions de sensibilisation, de visites dans les lieux de détention, d'actions de plaider et de soutien aux poursuites judiciaires, principalement lorsque les auteurs étaient des forces de sécurité de l'État. D'après nos données, la plupart des actes de torture ont eu lieu dans le cadre d'activités de banditisme telles que les vols à main armée, les embuscades et les enlèvements, et ont été commis par des acteurs non étatiques.

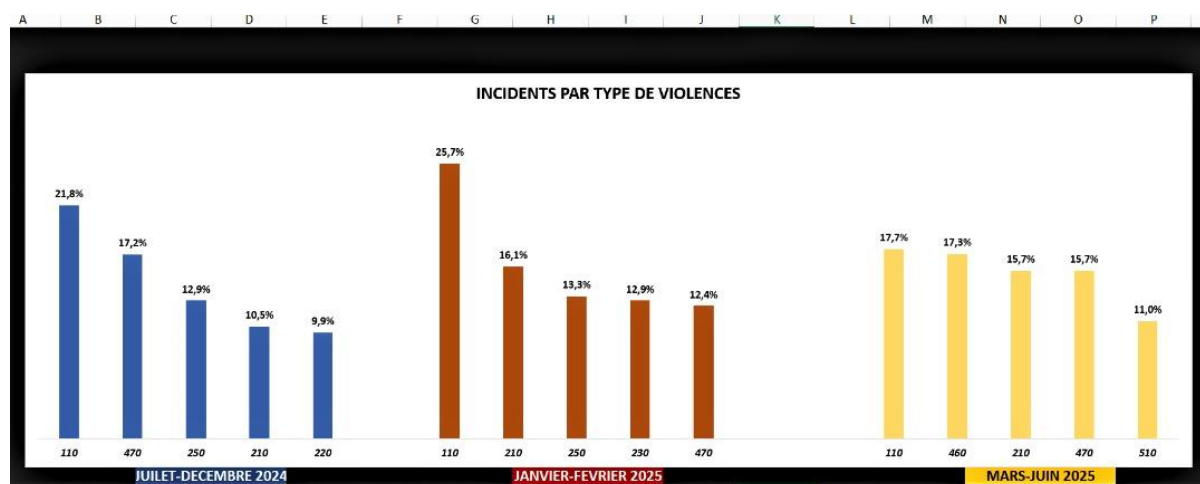


Figure 3 Types de violences survenues après le retrait de la MONUSCO

Légende : Types de violences (VTYP)

VTYP110 Meurtre	VTYP210 Vol VTYP220 Embuscade (dans le cadre d'un cambriolage) VTYP230 Pillage (autre que de gros bétail) VTYP250 Extorsion	VTYP460 Tir sans intention manifeste de tuer ou balle perdue VTYP470 Torture	VTYP510 Enlèvement
------------------------	---	--	------------------------------

Comme nous le verrons dans la section suivante, le retrait de la mission a eu d'importantes répercussions indirectes sur la sécurité, principalement en raison de son influence sur les efforts de protection des civils. Un autre effet indirect sur la sécurité a été que le retrait de la MONUSCO a compromis les phases de démobilisation (DD) du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). La section DDR de la MONUSCO jouait souvent un rôle clé dans le traitement des redditions volontaires des combattants des groupes armés, notamment en fournissant un soutien logistique et en veillant à la sécurité et au bien-être de ceux qui se rendaient. Bien que ces tâches aient été transférées aux FARDC et au PDDRCS, elles n'ont pas été prises en charge de manière efficace. Le 19 août 2024, Kafuma, chef de Raiya Mutomboki, s'est rendu au 3 403^e régiment des FARDC à Luliba (chefferie de Bakisi à Shabunda), accompagné d'une dizaine de soldats et de sept AK-47. Cependant, les FARDC ne leur ont fourni que très peu de nourriture, les laissant largement livrés à eux-mêmes. Compte tenu de la capacité opérationnelle limitée du PDDRCS, le départ de la MONUSCO a créé un vide dans la fourniture d'un soutien immédiat aux combattants qui se rendaient. Or, le PDDRCS s'est vu allouer un montant très modeste dans la feuille de route : seulement 885 740 dollars sur un budget total de 57 604 920 dollars, soit 1,5 %.³⁸ Il reste toutefois difficile de déterminer dans quelle mesure les lacunes en matière de démobilisation, désarmement et réintégration ont dissuadé les combattants de se rendre volontairement. De fortes pressions s'exerçaient sur les jeunes pour qu'ils se mobilisent dans le contexte de l'escalade de la guerre avec le M23 et de l'intégration prévue au sein de la RAD.

Action humanitaire et de protection après le retrait

Le retrait des forces de la MONUSCO a affecté les activités humanitaires et a eu un impact encore plus important sur d'autres efforts de protection, notamment la sécurité des personnes déplacées à l'intérieur du pays, les mécanismes d'alerte précoce, les comités locaux de protection et le travail en faveur des droits de l'homme. Nous aborderons ci-après les effets du retrait sur ces différents domaines, en nous concentrant sur les six premiers mois qui ont suivi le retrait.

Activités humanitaires et accès

Il est difficile de généraliser l'impact du retrait de la MONUSCO sur l'ensemble du paysage humanitaire. Les organisations humanitaires ont des points de vue divergents sur le degré de coordination et d'interaction qu'elles devraient entretenir avec la mission, notamment en ce qui concerne le partage d'informations et le recours à des escortes armées ou aux moyens de transport de la MONUSCO. La plupart des grandes organisations humanitaires, telles que Médecins sans Frontières (MSF) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), n'ont pas collaboré avec la MONUSCO afin de préserver leur neutralité et leur indépendance, préférant utiliser leurs propres systèmes de sécurité et de logistique. Cependant, certaines ont occasionnellement eu recours au transport par hélicoptère de la MONUSCO en dernier recours pour des évacuations médicales d'urgence de leur propre personnel. Souvent, les organisations humanitaires nationales de plus petite taille ont eu recours à la logistique de la MONUSCO, comme le transport aérien. De nombreuses organisations ont également fait appel à la MONUSCO pour renforcer la sécurité de leurs opérations, bien que de différentes manières et à des degrés divers. Par exemple, certaines ont intégré des bases de l'ONU dans leurs plans de sécurité et d'urgence en tant que points de rassemblement avant un déplacement. De manière plus générale, la simple présence d'une base de l'ONU renforçait la sécurité de leurs enceintes et leur donnait l'assurance qu'une aide serait disponible en cas d'urgence. En outre, les routes patrouillées par la MONUSCO étaient considérées comme plus sûres pour les organisations humanitaires, tandis que ces dernières bénéficiaient également de l'entretien et des réparations de ponts effectués par la MONUSCO sur certains axes.

Pour les organisations qui utilisaient les moyens de transport de la MONUSCO, le départ de celle-ci a entravé leurs opérations. Ces difficultés ont été particulièrement ressenties par les organisations qui tentaient d'accéder à la région des Hauts Plateaux, notamment à Fizi et Itombwe, suite à la fermeture des bases de Mikenge et de Minembwe.³⁹ Le retrait de la MONUSCO a encore davantage compromis l'accès humanitaire aux zones reculées en affectant négativement les opérations de l'UNHAS (le Service aérien humanitaire des Nations unies, géré par le Programme alimentaire mondial). La MONUSCO contribuait à sécuriser les sites d'atterrissage, dont certains étaient situés à l'intérieur de bases de l'ONU et utilisés par l'UNHAS. Un certain nombre de ces bases ont été fermées, et certains héliports sont devenus inaccessibles car ils se trouvaient sur des terrains privés dont les propriétaires n'ont pas renouvelé le bail après le départ de la MONUSCO. L'UNHAS ayant décidé de ne pas atterrir sur les héliports situés à l'intérieur des bases contrôlées par les FARDC, le nombre total de sites d'atterrissage disponibles a diminué, ce qui a également compliqué le ravitaillement en carburant. De plus, des problèmes ont été rencontrés sur les sites où les FARDC assuraient la sécurité. Le 24 septembre 2024, des éléments des FARDC ont retardé le départ d'un vol humanitaire depuis Mikenge en expliquant que des contrôles indispensables devaient être effectués sur l'hélicoptère. Par la suite, l'UNHAS a temporairement suspendu ses vols vers cette zone.⁴⁰ Cela a contraint les ONG à trouver d'autres moyens de transporter des marchandises vers des zones isolées, par voie terrestre ou maritime, ce qui a allongé les délais de livraison, augmenté les coûts logistiques et accru leur exposition aux risques sécuritaires.

Lorsqu'on évalue l'impact global de la MONUSCO sur l'accès humanitaire, il est important de garder à l'esprit que la MONUSCO n'était plus présente dans de nombreuses zones reculées du Sud-Kivu. Par exemple, elle a quitté Shabunda en 2022 et fermé la plupart de ses bases à Fizi, telles que Lusenda en 2021 et Bibokoboko en 2022, ainsi que dans les Hauts Plateaux d'Uvira, comme Bijombo en 2023. Cela signifiait que les organisations humanitaires opérant dans ces zones avaient déjà dû s'adapter. Le départ de la MONUSCO s'est inscrit dans un processus progressif plutôt que dans un retrait soudain en 2024, ce qui implique que de nombreux ajustements avaient déjà été effectués avant qu'elle ne cesse complètement ses opérations. De plus, la MONUSCO n'a pas été en mesure d'influer de manière significative sur l'un des principaux obstacles à l'accès humanitaire : l'influence croissante des groupes armés, qui a de plus en plus compliqué les activités humanitaires à partir de la fin de l'année 2023. L'évolution rapide du contrôle territorial de ces groupes, leurs affrontements mutuels, leurs relations tendues avec les FARDC et la multitude même de ces groupes ont rendu la négociation de l'accès de plus en plus difficile.

Environ cinq mois après la cessation des opérations de la MONUSCO, l'UNOCHA a mené une enquête auprès de plusieurs ONG internationales, ONG nationales et agences des Nations unies dans le cadre de son suivi trimestriel des perceptions concernant l'intensité des contraintes d'accès humanitaire. Les résultats de septembre 2024 ont montré que « la perception des contraintes d'accès parmi les ONG, les ONG internationales et les agences des Nations unies est globalement cohérente et stable par rapport au trimestre précédent ». Par conséquent, aucune détérioration linéaire de l'accès humanitaire ne peut être constatée à la suite du retrait de la MONUSCO. En effet, une légère amélioration de l'accès a été signalée pour certaines zones sanitaires, tant par les ONG nationales que par les agences des Nations unies.⁴¹

Autres domaines de protection

La MONUSCO a joué un rôle crucial dans de nombreux domaines de la protection. Tandis que sa composante militaire assurait la protection physique des personnes déplacées et du Bureau conjoint des droits de l'homme (JHRO), sa section des affaires civiles (CAS) collaborait avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) pour soutenir les structures locales de protection et dialoguer avec les services de sécurité congolais sur les questions de protection.

Après son départ, l'absence du soutien et des initiatives de la MONUSCO s'est largement fait sentir, d'autant plus que la feuille de route de transition, qui prévoyait de nombreuses activités dans le domaine de la protection, n'a jamais été mise en œuvre.

L'un de ces domaines concernait la sensibilisation des forces de sécurité congolaises aux questions humanitaires et relatives aux droits de l'homme, telles que les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG). Cependant, bien que ces efforts de sensibilisation aient été importants, la mise en œuvre des projets a fini par s'essouffler. De plus, les équipes conjointes de protection (ECP) ont cessé leurs activités. Celles-ci consistaient en des missions de plusieurs jours menées par des équipes multisectorielles composées de personnel des Nations unies et de représentants de l'armée, de la police et de la société civile congolaises. Leur mission consistait à recueillir des informations, à identifier les besoins en matière de protection et à élaborer des plans de protection communautaire.

La MONUSCO a soutenu les organismes de protection de l'enfance en contribuant au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des enfants associés à des groupes et forces armés. Plus précisément, elle a fourni un soutien logistique essentiel et assuré la sécurité lors des opérations visant à extraire, accueillir, évaluer et transporter les enfants. Elle a également entretenu des relations avec les commandants des FARDC afin de coordonner les activités, ainsi qu'avec de nombreux commandants de groupes armés pour plaider en faveur du retrait des enfants de leurs rangs et organiser celui-ci. Son retrait a été fortement ressenti dans ces zones, bien que l'UNICEF, le PDDRCS et d'autres organisations de protection de l'enfance aient tenté de combler ce vide. Par exemple, elles ont renforcé leur collaboration avec les autorités par l'intermédiaire du Groupe de travail technique conjoint, mis en place dans le cadre du plan d'action 2012 de l'ONU et de la RDC visant à réduire le recrutement d'enfants. La PDDRCS a également tenté de reprendre les contacts avec les commandants des groupes armés, bien que le transfert de responsabilités dans ce domaine ait été limité.⁴² La note conjointe sur la transition reconnaît les progrès réalisés en matière de DDR pour les mineurs, soulignant les avancées accomplies dans le transfert de ces responsabilités à l'UNICEF, au gouvernement congolais et aux ONG de protection de l'enfance. Ensemble, ces organisations ont libéré 1 936 enfants anciennement affiliés à des groupes armés entre juillet et décembre 2024.⁴³ Néanmoins, les acteurs locaux de la protection de l'enfance ont continué à rencontrer des difficultés logistiques et sécuritaires accrues résultant du retrait de la MONUSCO. Ils affirment également n'avoir reçu qu'un soutien supplémentaire limité pour les activités de désarmement et de démobilisation pendant la transition.⁴⁴

Situation des personnes déplacées

La MONUSCO assurait la sécurité de trois camps de déplacés au Sud-Kivu, deux à Mikenge et un à Minembwe. La sécurité des déplacés dans ces camps s'est nettement détériorée après le départ de la MONUSCO de la région. Cela s'explique principalement par les violations des droits de l'homme commises par l'unité des FARDC en charge de ces zones. De novembre à décembre 2024, les hostilités entre les FARDC et les groupes armés se sont intensifiées, ce qui a encore davantage déstabilisé la population croissante de déplacés. Le 22 décembre, les personnes déplacées du camp de Mikenge ont fui le site, prises de panique à la suite d'une attaque menée par un groupe armé contre la position des FARDC à Kabara, avant de revenir le lendemain.

Si la détérioration de la sécurité autour des camps de déplacés dans les Hauts-Plateaux était grave, il est important de garder à l'esprit que, selon les chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 93 % des déplacés au Sud-Kivu vivent chez des familles d'accueil plutôt que dans des camps.⁴⁵ La MONUSCO n'avait généralement que peu d'influence sur la sécurité des déplacés vivant chez des familles d'accueil, qui se trouvaient souvent en dehors des zones d'opération quotidiennes de la MONUSCO. Pourtant, ces personnes déplacées sont exposées à

toutes sortes de menaces. Par exemple, les femmes déplacées hébergées par des familles d'accueil courent un risque important de violences sexuelles lorsqu'elles restent longtemps sans aide ni revenus.

Structures et acteurs locaux de protection

Le retrait de la MONUSCO a considérablement affecté le réseau des comités locaux de protection (CLP) et des réseaux communautaires d'alerte (RCA), qui étaient gérés par la Section des affaires civiles (CAS). Les RCA constituaient un système d'alerte précoce permettant aux communautés de contacter la MONUSCO par téléphone mobile ou par radio à haute fréquence afin de prévenir ou d'atténuer les menaces. En 2023, la MONUSCO a entamé le processus de transfert progressif de la gestion des systèmes d'alerte précoce à la Coordination de la protection civile du Sud-Kivu, un organisme relevant du ministère provincial de l'Intérieur. En février 2024, la MONUSCO a remis un nouveau bâtiment au gouvernement provincial afin d'y installer les locaux de la Coordination de la protection civile.⁴⁶ Ce même mois, la MONUSCO a également organisé un atelier de formation visant à mettre en place un mécanisme centralisé de gestion des alertes précoces et de coordination des interventions.⁴⁷

Cependant, le transfert vers la Coordination de la protection civile a mis du temps à se concrétiser pour diverses raisons. Premièrement, cette unité avait été initialement créée pour protéger les civils contre les catastrophes naturelles, telles que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les incendies urbains.⁴⁸ Par conséquent, elle ne disposait pas de l'expertise nécessaire face aux menaces découlant des conflits armés. D'autre part, l'unité souffrait d'une mauvaise gestion et de conflits entre la direction et le personnel. À la mi-août 2024, le personnel a adressé une lettre au gouverneur dénonçant « la politisation, l'impasse et le désordre administratif » au sein de leur service.⁴⁹ Cette crise a gravement compromis le fonctionnement de l'agence. Des cas de corruption ont également été signalés. Par exemple, sur les neuf véhicules offerts par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à l'agence en décembre 2023 afin d'être répartis entre ses antennes locales dans différents territoires, les deux destinés à Fizi et Uvira auraient fait l'objet d'un détournement.⁵⁰ Troisièmement, plusieurs activités prévues dans la feuille de route et visant à soutenir le bureau de coordination n'ont pas été mises en œuvre, ou ne l'ont été que partiellement. Ces activités comprenaient le développement de succursales locales dans les territoires et la mise en place d'un centre d'opérations associant les FARDC, la PNC et d'autres services de l'État pour gérer les messages d'alerte précoce et les interventions. Quatrièmement, de nombreux acteurs de la protection étaient réticents à l'idée de confier le contrôle central de l'infrastructure des réseaux d'alerte à une agence gouvernementale, étant donné que les acteurs gouvernementaux, en particulier les services de sécurité, sont souvent responsables de nombreux incidents liés à la protection.⁵¹ En conséquence, la confiance dans le fait que les signalements donneraient lieu à une intervention s'est affaiblie, ce qui a à son tour sapé l'incitation à signaler les incidents.

Les problèmes liés à la Coordination de la protection civile ont aggravé un problème plus général dans le domaine de la protection qui s'est manifesté après le retrait de la MONUSCO, à savoir la disparition d'une partie de l'interface entre les communautés locales (y compris les acteurs locaux de la protection) et les autorités. La MONUSCO avait souvent joué le rôle d'intermédiaire dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire de ses assistants de liaison communautaire (CLA). Il s'agissait de membres du personnel congolais intégrés aux unités militaires de la MONUSCO qui contribuaient souvent à transmettre les alertes aux services de sécurité.⁵² Le retrait de la MONUSCO a laissé un vide à cet égard, d'autant plus que les CLA, ainsi que leurs précieux contacts, leurs connaissances et leur expertise, ont disparu. Par conséquent, les membres des CAN ne savaient souvent pas à qui transmettre les informations et n'avaient qu'une connaissance limitée du suivi donné à leurs signalements. Des problèmes ont également été signalés dans les zones

dépourvues de couverture de téléphonie mobile, où l'on utilisait auparavant des radios à haute fréquence. De plus, les personnes qui avaient joué le rôle de points de contact au sein des CAN avaient tendance à transmettre la plupart des informations, mais elles étaient moins motivées à le faire puisqu'elles ne recevaient plus de crédits téléphoniques. Par conséquent, les informations fournies sont devenues plus aléatoires et fragmentées.

Le CAS de la MONUSCO a également joué un rôle dans le renforcement des capacités et la formation des comités de protection communautaire (CPC). Ces instances permettent aux dirigeants locaux, aux organisations de la société civile et aux groupes communautaires d'identifier et de discuter des risques en matière de protection ainsi que des mesures et actions appropriées. Cela inclut l'élaboration de plans de protection communautaire. Les CPC soutenus par la MONUSCO opéraient dans un contexte marqué par de nombreuses initiatives similaires ou se chevauchant, soutenues par diverses ONG nationales et internationales. Bien que le processus de transition ait offert l'occasion d'harmoniser ces initiatives grâce aux discussions menées au sein des groupes de travail chargés de préparer la feuille de route, cela ne s'est pas produit. Pour commencer, la MONUSCO n'a pas clairement organisé le transfert de ses missions de soutien aux CPC.⁵³

De plus, aucune harmonisation n'a été réalisée entre les initiatives locales de protection et les principales initiatives locales de gouvernance en matière de sécurité, notamment 1) les comités provinciaux et locaux de sécurité, et 2) les conseils locaux de sécurité de proximité, qui ont été mis en place dans le cadre de la réforme de la police locale. Le degré de fonctionnement de ces comités et conseils sur le terrain, ainsi que leur efficacité, restent très variables, dépendant en partie du soutien des bailleurs de fonds.⁵⁴ Toutefois, ces structures, en particulier les comités de sécurité provinciaux et locaux « élargis » qui incluent des acteurs de la société civile, offrent le type d'interface entre les acteurs de la protection, les services de sécurité et les autorités locales qui s'est affaibli dans certaines zones en raison du retrait de la MONUSCO.

Dans le cadre de la transition, certaines agences des Nations unies ont décidé d'investir dans le renforcement de la protection civile non armée et de l'autoprotection des communautés.⁵⁵ Cela a consisté à former les dirigeants de la société civile et des communautés aux dispositions pertinentes du droit international et à leur enseigner comment interagir avec les autorités et les acteurs armés. Bien que ces activités soient utiles, leur lien avec les CPC, les structures locales de gouvernance en matière de sécurité ou le transfert aux autorités provinciales et locales des tâches auparavant exécutées par la MONUSCO n'est pas clairement établi. De plus, certains acteurs de la protection ont remis en question l'opportunité d'introduire de nouveaux acteurs et de nouvelles approches en matière de protection au lieu de s'appuyer sur les initiatives existantes ou de les renforcer, en particulier celles déjà ancrées dans le droit congolais.⁵⁶

De toute évidence, le retrait de la MONUSCO a fortement compromis le fonctionnement des structures locales de protection et de sécurité. Dans toute la province, les groupes de la société civile et les associations communautaires impliqués dans ces structures ont eu de plus en plus de mal à soulever des questions de protection auprès des services de sécurité, notamment en ce qui concerne les exactions commises par ces derniers. Cela s'expliquait en partie par la montée générale de l'insécurité et l'influence croissante des groupes Wazalendo. Ces groupes sont devenus de facto les autorités de sécurité dans de nombreuses zones et ont commencé à participer aux réunions locales sur la sécurité. Bien qu'il existât d'importantes disparités entre les groupes, la plupart des Wazalendo étaient mal informés sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Ils se montraient également moins disposés à interagir avec la société civile et les dirigeants locaux, surtout lorsque ceux-ci tentaient de les interpeller sur leur comportement. Cela a effrayé et découragé les acteurs de la protection, qui estimaient que leur travail devenait plus dangereux et moins efficace. En effet, nous avons recensé un nombre important d'incidents impliquant des acteurs de la protection, notamment des menaces, des agressions violentes et même des meurtres, au cours des mois qui ont suivi le retrait de la MONUSCO.

L'absence de la MONUSCO a également contribué à accroître les difficultés rencontrées par les acteurs de la protection. Auparavant, la MONUSCO fournissait des services de transport essentiels vers les zones rurales à de nombreux acteurs de la protection. Plus important encore, chaque fois que la MONUSCO — souvent sous la forme d'un CLA — était présente lors de réunions entre les autorités de sécurité et les acteurs communautaires et de la société civile, les organisateurs de terrain se sentaient encouragés à s'exprimer et à faire entendre leur voix. Les communautés locales se sentaient capables de formuler des plaintes à l'encontre des services de sécurité de l'État et de leur demander des comptes. Les services de sécurité, quant à eux, se seraient montrés plus sur la défensive et réticents à reconnaître des fautes ou des erreurs lors de réunions en l'absence de la MONUSCO. Par conséquent, les acteurs de la société civile et des communautés estimaient que leurs recommandations adressées aux services de sécurité de l'État avaient moins de chances d'être suivies d'effet. Même lorsque les représentants de la MONUSCO participaient rarement directement aux réunions, les acteurs locaux de la protection ont indiqué avoir davantage d'hésitations à s'opposer aux forces de sécurité étatiques et non étatiques après le retrait de la MONUSCO. En effet, ils estimaient généralement que, s'ils se retrouvaient en difficulté, ils pouvaient toujours compter sur la MONUSCO pour les aider en dernier recours. Ainsi, la présence de la MONUSCO a constitué une sorte de garantie qui a renforcé le travail des acteurs locaux de la protection.

Activités en faveur des droits de l'homme

Les défenseurs des droits de l'homme et les médias locaux ont fait état d'un effet dissuasif similaire résultant de la conjonction du départ de la MONUSCO, du rétrécissement général de l'espace civique tout au long de l'année 2024, de l'⁵⁷, ainsi que de l'insécurité croissante et du contrôle exercé par les groupes Wazalendo. En conséquence, ces acteurs se sont souvent imposé une forme d'autocensure, redoublant de prudence dans leurs actions. La MONUSCO assurait auparavant une protection essentielle aux défenseurs des droits de l'homme et aux journalistes en danger. Grâce à sa présence sur le terrain, elle constituait généralement le premier point de contact pour les personnes faisant l'objet de menaces. Grâce à ses importantes capacités logistiques, elle pouvait rapidement évacuer les défenseurs et les journalistes en danger des zones à risque. Lorsque ces acteurs étaient arrêtés, la MONUSCO intervenait parfois auprès des autorités pour obtenir leur libération. D'autres organisations actives dans la défense des défenseurs des droits de l'homme ne disposent pas de la même présence sur le terrain ni de la même capacité d'intervention rapide que la MONUSCO. Il est donc surprenant que la feuille de route n'ait pas inclus de mesures spécifiques relatives à la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes locaux.

La MONUSCO a également soutenu le travail en faveur des droits de l'homme en assurant le suivi des cas de violations des droits de l'homme. Cela comprenait des actions de plaidoyer auprès des autorités et un soutien aux procédures judiciaires, souvent par le biais d'audiences de tribunaux itinérants, ce qui a eu un effet dissuasif sur les services de sécurité. Cependant, la non-mise en œuvre de la feuille de route de transition, qui comprenait plusieurs initiatives visant à assurer un suivi judiciaire, notamment des audiences judiciaires itinérantes, a créé un vide important dans ce domaine. Bien que des audiences judiciaires itinérantes aient eu lieu à Walungu et à Fizi, l'activité dans ce domaine a considérablement ralenti. Ainsi, lorsqu'une délégation de députés provinciaux a rencontré le gouverneur du Sud-Kivu en décembre 2024, elle a inscrit le rétablissement des audiences judiciaires itinérantes parmi ses principales priorités.⁵⁸

Un autre domaine dans lequel les difficultés se sont accrues après le retrait de la MONUSCO est celui de la surveillance des lieux de détention. La MONUSCO effectuait et facilitait régulièrement des visites dans ces lieux afin de vérifier la situation des détenus. Il s'agissait notamment de

vérifier s'il existait des motifs légaux justifiant leur détention et d'évaluer leur état de santé, par exemple l'accès aux soins médicaux et la présence de signes de torture. Depuis le départ de la MONUSCO, les visites dans les lieux de détention auraient diminué dans toute la province, ce qui constitue une tendance préoccupante. Les défenseurs des droits de l'homme ont signalé qu'en l'absence de présence de la MONUSCO, il était plus difficile d'accéder aux lieux de détention, en particulier ceux situés dans les locaux des FARDC, d'effectuer des contrôles efficaces et d'obtenir des informations.⁵⁹ Bien que la feuille de route ait prévu plusieurs mesures visant à promouvoir les visites et la surveillance des lieux de détention, celles-ci n'ont jamais été mises en œuvre.

Les défis croissants dans le domaine des droits de l'homme, la réduction des effectifs du HCDH au Sud-Kivu et l'incapacité du HCDH à mobiliser davantage de ressources étaient regrettables. Le nombre de responsables des droits de l'homme des Nations unies a été ramené de 15 à 7, et ceux-ci disposaient également de moins de ressources et d'un accès restreint au terrain. Le HCDH a rencontré davantage de difficultés pour effectuer des contrôles de sûreté et de sécurité avant les déplacements, organiser des escortes de sécurité et utiliser des véhicules blindés de transport de troupes dans les zones dangereuses.⁶⁰

Dans l'ensemble, le retrait de la MONUSCO a eu des effets progressifs et cumulatifs sur les efforts de protection. Ces effets se sont renforcés mutuellement et étaient inextricablement liés à la détérioration de la situation sécuritaire causée par le contrôle et la rivalité croissants des groupes Wazalendo. La coexistence difficile entre les groupes Wazalendo et les FARDC a contribué à la dégradation du comportement tant des groupes armés que des forces armées, qui se disputaient le contrôle du territoire et les sources de revenus. Parallèlement, les acteurs de la protection des civils ont eu moins d'occasions de dénoncer les exactions commises par les acteurs armés, qui les prenaient souvent pour cible en représailles à leurs actions de plaidoyer. Le retrait de la MONUSCO a encore affaibli leur capacité de plaidoyer, car ils se sentaient moins en sécurité et moins enclins à s'exprimer. Parallèlement, le retrait de la MONUSCO a entraîné une diminution des efforts visant à sensibiliser les forces de sécurité aux questions relatives aux droits de l'homme et à l'humanitaire. Les efforts visant à poursuivre les auteurs d'exactions ont également diminué, contribuant à un sentiment croissant d'impunité au sein des services de sécurité et des groupes armés.

Évolution de la dynamique du conflit et des efforts de consolidation de la paix

La MONUSCO soutenait auparavant les efforts de médiation et de dialogue au Sud-Kivu, en apportant un soutien logistique, sécuritaire et financier à ces initiatives. On peut citer à titre d'exemple les dialogues intercommunautaires menés dans les zones de tension, souvent en collaboration avec les autorités et les dirigeants locaux afin de désamorcer la situation. Par ailleurs, la MONUSCO a soutenu la Commission consultative pour le règlement des conflits coutumiers (CCRCC), qui traite des conflits touchant l'autorité coutumière. À partir de fin 2021, un consortium de bailleurs de fonds a collaboré avec la MONUSCO pour mettre en place la CCRCC dans différentes chefferies et différents secteurs, ainsi qu'au niveau provincial, à Bukavu.⁶¹ Quel effet le retrait de la MONUSCO a-t-il eu sur ces initiatives de consolidation de la paix et sur l'évolution de la dynamique du conflit ?

La dynamique des conflits après le départ de la MONUSCO

Au cours des mois qui ont suivi le retrait de la MONUSCO, les conflits au Sud-Kivu se sont intensifiés. L'un des principaux facteurs à l'origine de cette évolution a été la présence et la rivalité entre plusieurs groupes Wazalendo liés à différentes parties au conflit. Il en a résulté une militarisation de la dynamique des conflits, ceux-ci étant alimentés et aggravés par des affrontements entre groupes armés. En voici quelques exemples :

- Les tensions entre les Babembe et les Bafuliiru dans la région de Fizi, exacerbées par les combats entre le CNPSC, dirigé par les Babembe, et le FABB (aile Ngomanzito), dirigé par les Bafuliiru.
- Les contestations et les affrontements dans la chefferie de Nindja, liés à une lutte pour le pouvoir entre deux fils de l'ancien chef, qui a éclaté après le décès de ce dernier. L'un des fils est soutenu par les FARDC, tandis que le Raiya Mutomboki de Gaston Lukisa Blaise soutient l'autre.
- Un conflit de succession au sein *du groupement* de Kalima, où chaque partie est soutenue par une faction différente du Raiya Mutomboki (soit Mungoro Matafali Bernard, soit Bwaare Hamakombo David).
- Des tensions dans les Hauts Plateaux de Fizi, Uvira et Mwenga entre les Banyamulenge d'une part, et les Babembe, Bafuliiru, Banyindu et Bavira d'autre part. Ces tensions sont inextricablement liées aux affrontements entre les Twirwaneho, dirigés par les Banyamulenge, et divers groupes Wazalendo opérant au sein de différentes coalitions, dont certaines collaborent avec les FARDC.
- Des frictions dans les chefferies de Wamuzimu, Basile et Luindi, situées dans les territoires de Walungu et de Mwenga, qui découlent de conflits entre la société civile, les sociétés minières chinoises et le gouvernement provincial. Ces tensions ont exacerbé la violence. On a constaté une recrudescence des attaques menées par des groupes armés contre des entrepreneurs et des biens chinois, ainsi que des exactions et des meurtres commis par des militaires chargés de la protection des entreprises chinoises.

Cet aperçu montre que la montée générale de l'insécurité au Sud-Kivu a été à la fois une cause et une conséquence de l'intensification des conflits impliquant des groupes armés et des forces armées. Comme expliqué dans la section I, cette montée de l'insécurité n'était pas principalement le résultat du retrait de la MONUSCO. Par conséquent, l'intensification de la dynamique conflictuelle ne peut pas non plus lui être principalement attribuée. Si le recul des efforts de consolidation de la paix à la suite du retrait de la MONUSCO a pu avoir un certain impact, celui-ci semble avoir été globalement modeste.

Effets sur les initiatives de consolidation de la paix

La militarisation de la dynamique des conflits au Sud-Kivu a entravé leur résolution. De nombreuses études identifient l'implication des groupes armés ainsi que les difficultés à influencer les élites politiques comme des obstacles majeurs à la résolution des conflits locaux, aux initiatives de consolidation de la paix et à la pérennité de ces dernières.⁶² Ces défis se sont encore accentués à mesure que les groupes Wazalendo gagnaient en audace dans de vastes parties de la province. La formation, d'abord d'un nouveau gouvernement national puis d'un nouveau gouvernement provincial au cours de l'année 2024, a encore compliqué l'implication des élites dans la consolidation de la paix, celles-ci étant occupées à se positionner dans les luttes de pouvoir.

Ces mêmes défis soulèvent également des questions quant aux effets du retrait de la MONUSCO. L'un des problèmes de la MONUSCO était qu'elle ne constituait pas l'outil ni la stratégie la plus efficace pour influencer les groupes armés et les élites politiques, en particulier ceux qui étaient à l'origine du déclenchement ou de l'exacerbation du conflit. En effet, c'est précisément pour ces raisons que la MONUSCO n'a pas pu empêcher la prolifération des groupes armés, malgré sa présence, ni atténuer durablement les conflits, malgré des succès localisés et temporaires.

Les activités de consolidation de la paix au Sud-Kivu ont diminué à la suite du retrait de la MONUSCO, reflétant la montée générale de l'insécurité, la non-mise en œuvre de la feuille de route, ainsi que le fait que le soutien sécuritaire et logistique de la MONUSCO facilitait souvent la mise en œuvre de ces activités. Des interventions se sont toutefois poursuivies de la part de divers acteurs, notamment plusieurs ONG internationales et des responsables politiques provinciaux, tels que le vice-gouverneur du Sud-Kivu et des députés provinciaux. Il est toutefois difficile de déterminer dans quelle mesure ces interventions ont été efficaces et durables, car elles n'ont souvent pas été intensifiées ou sont restées limitées à des événements ponctuels, plutôt qu'à des efforts structurels. L'une des actions les plus significatives a consisté en des efforts visant à apaiser le conflit entre les Babuyu et les Babembe, qui avait éclaté au mois de décembre 2024 à Fizi, à la frontière avec la province du Maniema, et qui avait été aggravé par l'implication de deux groupes armés rivaux (le CNPSC et une force d'autodéfense babuyu). Ces efforts ont notamment consisté en une visite officielle des autorités territoriales de Fizi et de Kabambare à Lwiko, ainsi qu'en plusieurs interventions de la CCRCC du Sud-Kivu. Ces actions ont contribué à instaurer un climat de convivialité renouvelé à la suite des négociations entre les deux chefs de ces groupes armés, qui ont abouti à un rituel traditionnel de « pipe de la paix ». Par la suite, aucune nouvelle flambée de violence n'a été enregistrée. Cet exemple montre que, bien que les activités de consolidation de la paix aient été entravées après le départ de la MONUSCO, les cas graves de conflit ont continué à être traités grâce à divers mécanismes locaux et provinciaux.

Conclusions et recommandations

La crise du M23 a rendu incertain le calendrier de retrait de la MONUSCO du Nord-Kivu et de l'Ituri.⁶³ Par ailleurs, le 14 octobre, le gouvernement congolais et le M23 se sont mis d'accord sur un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, avec l'Union africaine, le Qatar et les États-Unis en tant qu'observateurs, tandis que la MONUSCO est chargée d'apporter un soutien logistique. Cela pourrait annoncer son retour au Sud-Kivu. Que la mission se retire davantage de l'est de la RDC ou, au contraire, renforce sa présence, le processus de désengagement et de transition au Sud-Kivu offre des enseignements importants concernant les forces et les faiblesses de la MONUSCO. Comme le montre ce rapport, l'impact direct de la présence militaire de la MONUSCO sur la sécurité s'est finalement avéré limité, compte tenu notamment des moyens militaires déployés. Cependant, la MONUSCO a eu un impact indirect significatif sur la sécurité grâce aux effets cumulés de ses activités de protection multidimensionnelles et à son soutien direct et indirect aux activités de protection et de résolution des conflits. Certaines lacunes, tant en matière de sécurité que d'environnement de protection, sont apparues immédiatement après le retrait de la MONUSCO. Celles-ci ont été en partie comblées grâce à des réajustements et à de nouvelles dispositions prises par d'autres acteurs de la sécurité, de la protection et de la consolidation de la paix. Néanmoins, ces lacunes témoignent de défaillances dans le processus de transition, résultant en partie du fait que la feuille de route est restée largement inappliquée et de la manière dont ce processus a été organisé. À cet égard, nous formulons les recommandations suivantes :

Planifier bien à l'avance, y compris au sein des services de sécurité

Le délai limité imparti à l'organisation de la transition a entravé tous les aspects de sa mise en œuvre, allant du déploiement en temps voulu des services de sécurité congolais à la mobilisation des ressources. Six mois se sont avérés insuffisants pour organiser la transition. La planification devrait débiter au moins un an à l'avance et accorder une attention particulière aux services de sécurité.

Comme l'a souligné l'évaluation à mi-parcours du processus de transition, le déploiement en temps voulu de forces de sécurité bien équipées et bien formées sur les anciens postes de la MONUSCO est essentiel pour un transfert efficace des missions de sécurité. Compte tenu des effectifs insuffisants au sein de la police et des multiples sollicitations auxquelles est soumise l'armée, cela signifie que le recrutement et la formation du personnel doivent être pris en compte dans le processus. Il est donc essentiel d'associer les ministères de l'Intérieur et de la Défense, ainsi que le commandement central de l'armée et de la police, dès les premières étapes de la planification de la transition. Cela pourrait se faire par l'organisation d'ateliers conjoints et d'exercices de planification, ce qui présenterait l'avantage d'améliorer les canaux de communication et de coordination avec les EPIT provinciaux et les gouvernements provinciaux.

La rapidité avec laquelle le processus a été organisé a également empêché de tirer parti des connaissances et de l'expertise acquises lors de précédents processus de retrait, notamment dans les provinces du Kasai et du Tanganyika. Pour garantir que les enseignements tirés soient mis à profit, il est important de documenter davantage le processus de transition au Sud-Kivu et d'organiser des occasions d'échange de connaissances avec la société civile, les ONG internationales, les agences des Nations unies et les autorités provinciales du Nord-Kivu et de l'Ituri. Cela est d'autant plus important que les délais serrés n'ont pas permis de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la feuille de route.

Adopter simultanément une approche localisée et une approche provinciale

Compte tenu de la situation très hétérogène dans les différentes sous-régions du Sud-Kivu, il aurait été préférable de compléter une approche provinciale par une approche locale. Cela aurait permis d'adapter plus efficacement les stratégies et les projets de transition aux réalités locales et de faciliter la consultation des acteurs sous-provinciaux. Une approche provinciale restera certainement nécessaire, car les autorités provinciales jouent un rôle clé dans la prise en charge des tâches auparavant exécutées par la MONUSCO. Toutefois, celle-ci pourrait être complétée par une approche zone par zone. En effet, le gouvernement de la RDC demande actuellement une telle approche, susceptible de permettre la poursuite du retrait du Nord-Kivu et de l'Ituri.⁶⁴ Cela pourrait être l'occasion de repenser le processus de désengagement selon une approche plus ascendante et de s'appuyer plus efficacement sur les institutions, les acteurs et les initiatives qui varient d'une localité à l'autre.

Une approche plus localisée impliquerait également de renforcer les mécanismes inclusifs de gouvernance en matière de sécurité bien avant le déploiement de nouveaux services de sécurité dans les zones d'où se retirent les casques bleus. Ces mécanismes constituent une interface entre les acteurs locaux de la protection, d'une part, et les services de sécurité congolais ainsi que les autorités locales, d'autre part, ce qui correspond précisément au rôle que jouait auparavant la MONUSCO. De plus, ces mécanismes seront essentiels pour contribuer à garantir que les services de sécurité nouvellement déployés soient tenus de rendre des comptes et œuvrent à la sécurité de la population.

Garantir une approche plus inclusive dès le départ

Le délai très court imparti à la transition a nui à une implication significative de la société civile, des bailleurs de fonds et des ONG internationales dès les premières étapes du processus de planification. Il a ainsi été plus difficile d'aligner les activités de transition sur les programmes existants et d'harmoniser les efforts d'aide. Idéalement, la planification de la transition devrait être précédée d'une consultation approfondie entre toutes les parties prenantes, notamment le gouvernement provincial, les agences des Nations unies, les organisations de la société civile (OSC), la MONUSCO, les ONG internationales et les bailleurs de fonds, afin d'acquérir une connaissance approfondie des programmes et projets existants, de leurs recouvrements et de leur cohérence, ainsi que des lieux où ils sont mis en œuvre.

Les contraintes de temps ont également eu un impact négatif sur la capacité des membres participants de la société civile et des ONG internationales à représenter véritablement des réseaux plus larges, car ils ont été sélectionnés à la hâte et aucune orientation claire n'a été fournie quant à la manière et à la fréquence auxquelles ils devaient consulter et rendre compte aux réseaux plus larges qu'ils représentaient, y compris les membres basés à l'intérieur du pays. Lors des futurs processus de retrait, la sélection des représentants ainsi que la manière dont ils communiquent avec leur base et la consultent méritent une plus grande attention.

Pour garantir une plus grande inclusivité, il aurait également été souhaitable d'éviter l'émergence d'un processus à deux vitesses entre les acteurs des Nations unies et ceux qui n'en font pas partie. L'existence d'un plan d'appui des Nations unies distinct et financé séparément, doté de son propre mécanisme de suivi et d'évaluation, a créé un fossé entre ces deux groupes d'acteurs, d'autant plus que la feuille de route provinciale est restée en grande partie inappliquée. S'il convient de reconnaître que les fonds, programmes et agences des Nations unies ont des exigences et des défis spécifiques dans le contexte du retrait d'une mission onusienne, il faudrait veiller à établir un meilleur lien avec les autres parties prenantes, par exemple en créant un mécanisme intégré de suivi et d'évaluation.

Un soutien à la transition plus ciblé et plus réalisable

Avec 242 actions identifiées et un budget de seulement 57 millions de dollars pour une transition de 12 mois, la feuille de route proposée était trop ambitieuse compte tenu des ressources disponibles et de la capacité à lever ces fonds. Une feuille de route plus ciblée, identifiant les lacunes essentielles et les besoins immédiats, aurait été plus facile à financer, à mettre en œuvre et à évaluer. Idéalement, les tâches et projets proposés auraient dû être répartis entre ceux devant être menés à bien immédiatement et ceux pouvant l'être à moyen et long terme. Une distinction aurait également dû être établie entre les tâches pour lesquelles le retrait de la MONUSCO laisserait un vide important et celles où son rôle était plus modeste, car d'autres acteurs intervenaient également dans ces domaines. S'il est important de continuer à mettre l'accent sur les besoins à long terme en matière de consolidation de la paix et de renforcement des capacités, il faut reconnaître qu'une transition de 12 mois nécessite une hiérarchisation claire des priorités.

De plus, la planification de la transition aurait dû accorder davantage d'attention à la pérennité. Dans certains domaines, les tâches devaient être transférées à des institutions provinciales qui avaient été créées ou réorganisées relativement récemment. Dans certains cas, ces institutions étaient à peine opérationnelles. Dans d'autres cas, les activités de transition dans le domaine de la protection non armée nécessitaient une formation approfondie des nouveaux acteurs aux nouvelles approches. La planification de la transition devrait donner la priorité au renforcement des institutions existantes, car on peut se demander dans quelle mesure les institutions ou approches récemment créées resteront viables une fois que le financement de la transition aura

pris fin. Des enseignements importants peuvent en être tirés pour le Nord-Kivu et l'Ituri : plus tôt ces structures deviendront pleinement opérationnelles et prendront effectivement en charge les tâches qui leur sont attribuées, mieux ce sera. Il n'est pas nécessaire d'attendre le retrait effectif de la mission.

Une meilleure planification de la protection

Le retrait de la MONUSCO a laissé plusieurs lacunes en matière de protection qui auraient pu être en partie évitées grâce à une meilleure planification, mais aussi en accordant davantage d'attention au transfert des responsabilités. Dans certains domaines, tels que la protection de l'enfance et les comités locaux de protection, la MONUSCO ne s'est pas suffisamment préparée à transférer activement les connaissances, les réseaux et l'expertise, ou aurait dû prévoir une approche plus progressive. Par exemple, le transfert des réseaux d'alerte précoce aurait dû être plus progressif, les assistants de liaison communautaire devant être rattachés à une autre agence des Nations unies au moins pendant toute la durée de la transition, voire au-delà. De plus, étant donné que la protection précédemment offerte par la MONUSCO aux défenseurs en danger a été retirée, une politique plus complète de protection des défenseurs des droits de l'homme aurait dû être élaborée, en consultation avec les défenseurs eux-mêmes. Cette politique aurait également dû leur être communiquée de manière efficace, y compris aux défenseurs situés dans des zones rurales isolées. Enfin, on peut s'interroger sur l'importance croissante accordée à l'autoprotection (non armée) dans un contexte de détérioration de la situation sécuritaire, où les acteurs de la protection étaient de plus en plus intimidés et parfois victimes de violences de la part d'acteurs armés tant étatiques que non étatiques. Si l'autoprotection par les communautés locales est importante, ses limites et ses risques dans un contexte de militarisation et de violence croissantes doivent être clairement reconnus.



Pour plus d'informations, consultez le site web <https://cs-hub.org/>
Pour plus d'informations, veuillez envoyer un e-mail à DRC@cs-hub.org
© DRC Conflict Sensitivity Hub 2026. Tous droits réservés.

-
- ¹ UN Résolution n° 2556 du Conseil de sécurité des Nations unies, du 18 décembre 2020.
- ² Plan de transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2021/807, https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/plan_de_transition_retrait_monusco_sept2021_0.pdf.
- ³ Rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO, 22 septembre 2022, S/2022/709.
- ⁴ Actualités de l'ONU, Le président de la RD Congo prévoit le retrait anticipé des casques bleus de l'ONU ; le pays prendra les rênes de son destin, 30 septembre 2023, <https://news.un.org/en/story/2023/09/1141182>.
- ⁵ International Crisis Group, « RD Congo : de nombreux défis à relever après un scrutin mouvementé », 26 janvier 2024, <https://www.crisisgroup.org/africa/democratic-republic-congo/dr-congo-full-plate-challenges-after-turbulent-vote>.
- ⁶ Communiqué de presse de la MONUSCO, « Le gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO signent un plan de désengagement en vue du retrait de la Mission », 22 novembre 2023, <https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/pr-the-government-of-the-democratic-republic-of-the-congo-and-monusco-sign-a-disengagement-plan-for-the-withdrawal-of-the-mission.pdf>.
- ⁷ Kahombo, B., Hengelela, J. C., & Mabwilo, J. R. (2024). Retrait prévu de la MONUSCO de la République démocratique du Congo. Réseau africain du secteur de la sécurité.
- ⁸ Résolution 2717 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies, [https://docs.un.org/en/s/res/2717\(2023\)](https://docs.un.org/en/s/res/2717(2023)).
- ⁹ Weidmann, N. B. (2016). Un examen approfondi des biais de déclaration dans les données relatives aux événements de conflit. *American Journal of Political Science*, 60(1), 206-218 ; Raleigh, C., Kishi, R., & Linke, A. (2023). Les schémas d'instabilité politique sont masqués par les conditions de portée des ensembles de données sur les conflits, leurs sources et les choix de codage. *Humanities and Social Sciences Communications*, 10(1), 1-17 ; Dawkins, S. (2021). Le problème des morts manquants. *Journal of Peace Research*, 58(5), 1098-1116.
- ¹⁰ Rapport général sur la sécurité, 13 juin 2023, S/2023/451.
- ¹¹ ONU, Désengagement de la MONUSCO du Sud-Kivu : le Groupe de coordination des partenaires et le gouvernement font le point à Bukavu, 12 juin 2024, <https://drcongo.un.org/fr/271442-désengagement-de-la-monusco-du-sud-kivu-le-groupe-de-coordination-des-partenaires-et-le> ; entretiens avec des membres de la délégation du GCP, septembre 2024 et novembre 2025.
- ¹² Ces bases comprennent Sange, Uvira (Rutemba) et Kamanyola dans le territoire d'Uvira ; Baraka et Minembwe dans le territoire de Fizi ; Mikenge dans le territoire de Mwenga ; Kavumu et Amsar dans le territoire de Kabare et Bunyakiri dans le territoire de Kalehe.
- ¹³ Rapport du Secrétaire général du 20 juin 2024, S/2024/482, et du 29 novembre 2024, S/2024/863.
- ¹⁴ Entretiens avec des acteurs de la société civile, septembre 2025, et avec des acteurs des Nations unies, novembre 2025.
- ¹⁵ Entretiens avec des représentants d'ONG internationales, des acteurs des Nations unies et des représentants des pays donateurs, septembre et novembre 2025.
- ¹⁶ CIVIC, « Prioriser la protection des civils pendant les transitions de maintien de la paix », CIVIC, 2022, <https://civiliansinconflict.org/wp-content/uploads/2022/11/Prioritizing-the-Protection-of-Civilians-During-Peacekeeping-Transitions.pdf>.
- ¹⁷ Termes de référence de l'Équipe provinciale intégrée de transition (EPIT) du Sud-Kivu, 3 mai 2023.
- ¹⁸ Entretiens avec des acteurs de la société civile, novembre 2024 ; septembre 2025.
- ¹⁹ Entretiens avec des acteurs de la société civile, novembre 2024 ; septembre 2025.
- ²⁰ Alors que les ONG internationales se coordonnaient par le biais du forum des ONG internationales, des questions similaires se sont posées concernant leur sélection et leur représentation.
- ²¹ Entretien avec des acteurs de la société civile à Bunyakiri, Baraka et Minembwe, août 2024.
- ²² « Validation de la feuille de route du Sud-Kivu et prochaines étapes », 22 juin 2024.
- ²³ Verweijen, J., Schouten, P., O'Leary Simpson, F. et Chakirwa Zirimwabagabo, P. 2022. *Conservation, conflits et exploitation minière semi-industrielle : le cas de l'est de la RDC* (Anvers : Institut de politique de développement, Université d'Anvers).
- ²⁴ La RDC a créé une force de réserve pour lutter contre le M23 – pourquoi cela pourrait se retourner contre elle, The Conversation, 27 janvier 2025, <https://theconversation.com/drc-has-created-a-reserve-force-to-fight-the-m23-why-this-may-backfire-247476>.
- ²⁵ Burundi Human Rights Initiative, Une opération de tromperie. La mission secrète du Burundi au Congo, https://burundihri.org/english/july_2022.php.

-
- ²⁶ « Burundi : les autorités burundaises hébergent les responsables des FLN et des FDLR, parias de la sous-région », SOSMédias Burundi, 12 septembre 2024, <https://www.sosmediasburundi.org/2024/09/12/burundi-les-autorites-burundaises-hebergent-les-responsables-des-fln-et-fdlr-parias-de-la-sous-region/>.
- ²⁷ Voir la lettre datée du 31 mai 2024 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024.
- ²⁸ Conseil de sécurité de l'ONU, lettre datée du 27 décembre 2024 du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo adressée au Président du Conseil de sécurité, S/2024/969.
- ²⁹ Le Monde Afrique/AFP, « RDC : après le départ des casques bleus du Sud-Kivu, des policiers congolais livrés à eux-mêmes », 10 avril 2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/04/30/rdc-apres-le-depart-des-casques-bleus-du-sud-kivu-des-policiers-congolais-livres-a-eux-memes_6230745_3212.html.
- ³⁰ Actualité.cd, Retrait de la MONUSCO : le gouvernement reprend déjà ses responsabilités avec le déploiement à Bukavu de 450 policiers pour assurer la protection des populations, 29 juin 2024, <https://actualite.cd/index.php/2024/06/29/desengagement-de-la-monusco-le-gouvernement-reprend-deja-ses-responsabilites-avec-un>.
- ³¹ Lettre datée du 2 mai 2025 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès des Nations unies, S/2025/274.
- ³² Human Rights Watch, « Vous serez punis ». Attaques contre des civils dans l'est du Congo, 13 décembre 2009, <https://www.hrw.org/report/2009/12/13/you-will-be-punished/attacks-civilians-eastern-congo>.
- ³³ Hugo de Vries, « Going around in circles », Les défis du maintien de la paix et de la stabilisation en RDC, Clingendael, août 2015, https://www.clingendael.org/pub/2015/going_around_in_circles/.
- ³⁴ La MONUSCO présente la SOLIUV, une initiative destinée à lutter contre l'insécurité, 1er septembre 2016, <https://monusco.unmissions.org/fr/la-monusco-presente-la-soliuv-initiative-destinee-a-lutter-contre-l-insécurité>.
- ³⁵ « La MONUSCO met fin à sa mission au Sud-Kivu après plus de 20 ans de service », 25 juin 2024, <https://peacekeeping.un.org/en/monusco-ending-its-mission-south-kivu-after-more-20-years-of-service>.
- ³⁶ Verweijen, J. (2017). « Strange battlefield fellows : the diagonal interoperability between Blue Helmets and the Congolese Army ». *International Peacekeeping*, 24(3), 363-387.
- ³⁷ International Crisis Group, Dix défis pour l'ONU en 2025-2026, 10 septembre 2025, https://www.crisisgroup.org/global/sb13-ten-challenges-un-2025-2026#_ftn2.
- ³⁸ Validation de la feuille de route et prochaines étapes, 22 juin 2024.
- ³⁹ OCHA (ONU), Analyse de la gravité des contraintes d'accès humanitaire, septembre 2024, <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-analyse-de-la-severite-des-contraintes-daccès-humanitaire-septembre-2024>.
- ⁴⁰ OCHA (ONU), Analyse de la gravité des contraintes d'accès humanitaire, septembre 2024, <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-analyse-de-la-severite-des-contraintes-daccès-humanitaire-septembre-2024>.
- ⁴¹ Alors que les ONG nationales ont fait état d'une amélioration de l'accès à Katana, à la zone sanitaire de Miti-Murhesa et à celle de Nyantende, les agences des Nations unies ont signalé une amélioration de l'accès à Kabare, à Miti-Murhesa et à Uvira. Voir OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies), « Analyse de la sévérité des contraintes d'accès humanitaire », septembre 2024, <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-analyse-de-la-severite-des-contraintes-daccès-humanitaire-septembre-2024>.
- ⁴² Entretien avec des acteurs de la protection de l'enfance, à Bukavu, par téléphone, octobre 2025 et novembre 2025.
- ⁴³ Annexe à la lettre datée du 2 mai 2025 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès des Nations Unies. Note conjointe sur la transition au Sud-Kivu et le retrait de la Mission d'organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, 24 mars 2025.
- ⁴⁴ Entretien avec des acteurs de la protection de l'enfance, à Uvira, en novembre 2024, et à Bukavu, par téléphone, en octobre 2025.
- ⁴⁵ OIM RDC — Sud-Kivu : Suivi des mobilités 13 (juillet - août 2024), <https://dtm.iom.int/fr/reports/rdc-sud-kivu-suivi-des-mobilites-13-juillet-aout-2024?close=true>.
- ⁴⁶ MONUSCO, Sud-Kivu : le gouvernement provincial doté d'un nouveau bâtiment administratif, 14 février 2024, <https://peacekeeping.un.org/fr/sud-kivu-le-gouvernement-provincial-dote-dun-nouveau-batiment-administratif>.

- ⁴⁷ ACP, Sud-Kivu : atelier de renforcement des capacités du service provincial de la protection civile, 22 février 2024, <https://acp.cd/province/sud-kivu-atelier-de-renforcement-des-capacites-du-service-provincial-de-la-protection-civile/>.
- ⁴⁸ Ministère de l'Intérieur, Conseil de la Protection civile (CPC) RDC, <https://interieur.gouv.cd/services/details/CPC#:~:text=Le%20Conseil%20de%20la%20Protection,ou%20d'autre%20événements%20majeurs.>
- ⁴⁹ La Prunelle, Sud-Kivu : mécontentement au sein de la Coordination de la Protection civile, des agents et des cadres dénoncent un « imposteur » sans légitimité !, 14 août 2024, <https://laprunellerdc.cd/sud-kivu-grogne-a-la-coordination-de-la-protection-civile-des-agents-et-cadres-denoncent-un-imposteur-sans-qualite/>.
- ⁵⁰ RTR Beni.net, Sud-Kivu : Albert Labani, député de Fizi, alerte sur un probable détournement de deux motos DT fournies par le PNUD aux antennes de la protection civile de Fizi et d'Uvira, 17 juin 2024, <https://rtr-beni.net/sud-kivu-albert-labani-depute-de-fizi-alerte-sur-un-probable-detournement-de-deux-motos-dt-dotees-par-le-pnud-aux-antennes-de-la-protection-civile-de-fizi-et-duvira/>.
- ⁵¹ Interaction, Cluster Protection, « Soutenir la protection communautaire en République démocratique du Congo », novembre 2024, <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/supporting-community-based-protection-democratic-republic-congo>.
- ⁵² Affaires civiles de la MONUSCO, Revue des meilleures pratiques CLA 2014, https://janoschkullenberg.com/wp-content/uploads/2014/09/cla-review-final_270814.pdf.
- ⁵³ CIVIC, « Prioriser la protection des civils pendant les transitions en matière de maintien de la paix », CIVIC, 2022, <https://civiliansinconflict.org/wp-content/uploads/2022/11/Prioritizing-the-Protection-of-Civilians-During-Peacekeeping-Transitions.pdf>.
- ⁵⁴ SIPRI, « Localiser la gouvernance de la sécurité en RDC : les comités de sécurité en action », 23 avril 2025, <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/localizing-security-governance-drc-security-committees-action>.
- ⁵⁵ CIVIC, « Prioriser la protection des civils pendant les transitions des missions de maintien de la paix », CIVIC, 2022, <https://civiliansinconflict.org/wp-content/uploads/2022/11/Prioritizing-the-Protection-of-Civilians-During-Peacekeeping-Transitions.pdf>.
- ⁵⁶ Entretiens avec des acteurs de la protection, Kinshasa, novembre 2025.
- ⁵⁷ La société civile congolaise sous pression : les membres du réseau EurAc alertent sur l'érosion de l'espace civique en République démocratique du Congo (RDC), 25 juin 2024, <https://www.protectioninternational.org/news/la-societe-civile-congolaise-sous-pression-les-membres-du-reseau-eurac-alertent-sur-lerosion-de-lespace-civique-en-republique-democratique-du-congo-rdc/>.
- ⁵⁸ « L'Organisation des Chambres Foraines Demandée par les Députés Provinciaux », 11 décembre 2024, <https://afriquemonde.net/2024/12/11/rdc-sud-kivu-lorganisation-des-chambres-foraines-sollicitee-par-les-deputes-provinciaux/>.
- ⁵⁹ Entretiens avec des acteurs des droits de l'homme, à Bunyakiri, Baraka et Sange, octobre 2024.
- ⁶⁰ Le HCDH opérait conjointement avec la MONUSCO au sein du Bureau conjoint des droits de l'homme, ce qui impliquait qu'une grande partie de son personnel et de ses ressources était financée par la MONUSCO. Les sept membres du personnel restants ont continué à être financés pendant un an par la MONUSCO, leur financement étant ensuite pris en charge par le HCDH. Voir CIVIC et al., « Protection après le retrait des forces de maintien de la paix de l'ONU », 2022.
- ⁶¹ Fonds de Cohérence pour la Stabilisation, Rapport narratif final, période couverte par le rapport : du 01/01/2020 au 31/06/2023 https://mptf.undp.org/sites/default/files/documents/2024-06/00123982_espask_final_narrative_report_june_2023.pdf.
- ⁶² Gaynor, N. (2016). Les limites de la résolution des conflits à l'échelle communautaire dans le nord-est du Congo. *Community Development Journal*, 51(2), 268-284 ; Verweijen, J., Twaibu, J., Ribakare, M., Bulambo, P., & Mwambi Kasongo, F. (2021) ; Le chaos dans les montagnes. Comment le conflit violent sur les hauts plateaux du Sud-Kivu s'est intensifié ; Hoffmann, K., Vlassenroot, K., & Büscher, K. (2018). Concurrence, clientélisme et fragmentation : les limites des approches ascendantes en matière de gouvernance de la sécurité en Ituri. *Stability : Revue internationale de sécurité et de développement*, 7(1).
- ⁶³ Lettre datée du 2 mai 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès des Nations Unies.
- ⁶⁴ Lettre adressée au Conseil de sécurité en date du 11 décembre 2024 (n° 132.61/RDCONU/A2/694/24).